Auction.

ET & DELERY.
...day the 23d of Septem... A. M., on Royal street ... street, in virtue of ... the Court of Probates in ... the following articles be... Peter Lalaye deceased.

...illon, 1830, ... Barsac, ...

...brandy, 1825, ...brandy, 1830, ... 1830, &c.

...k P. M in Condé... ...ne streets, the moveable ... such as beds, ... and some jewelry, &c.

...for $200 cash, from $200 to ... above $500 4 months ... satisfaction of the ...

... until the notice shall be ... sept 12

AUCTION.
... Dugue, on Saturday ... at the sawmill of ... Faubourg Delassize, a ... in lots to suit pur...

... from $100 to 300 sixty ... approved endo. se ... sept 7

... & CENAS.
... the 27th of September ... at the New Exchange ... streets, by virtue of ... Parish Court bearing ... direction of the ... surrendered by Harvey ... to their creditors, ... 26 years, and her ... cook and house ser... aug 26

... & CENAS.
... 231 September next ... New Exchange corner of ... the following slaves ... creditors. ... about 35 years ... about ... notes endo sed ... with mortgage ...

... PACKET
... and Belize, ... Columbia, ... master, will leave ... of the Rail ... morning 13 h ... cars, for freight ... apply on board, or ... SMITH, 40 Camp st.

... CELONA.
... The fast sailing brig ... for the above port ... For passage apply to ... A. M. De MIRANDA, No. 80 St Louis st.

... —A first class ... vessel will ... to enter under the ... 300 barrels offer ... Ap... ... LAFEYRE & Co.

... NEW ORLEANS.
... this day $10 00 per ... fishbakers must give du... Monday, Sept ... The loaves which ... are required to ... 3½ ounces. D PRIEUR, Mayor.

... TY OF NEW OR-... ANS
... Society held in the ... Arcade Exchange, on ... Gentlemen were ... the manager during ... epidemic. ... the follows: P. Ryan ... Dimond, Tchoupitou... Nicholas Hoey, Bienville ...

DE ASSISTANTS.
First Municipality. ... Royal st. ... Levee. ...

...nicipality. ...

...nicipality: ... Ann and Robin sts. ...

... rrell and Beatty, ... to the Society. ... a native, or de... ... Canal st., No. 28 Museum ... ... between Chartres ...

... NNOLLY LEPPER, Secretary.

... of Louisiana, ... 11th Sept, 1837, ... Book Keeper, on Monday

... PERRAULT, Cashier
... rate Men, Horses ... month, or he will ... filing of Lots or draw ... orders left at Messrs ... No 132 old Basin, will ... the subscriber.

... the creditors of the ... Callen Dupin decea... present an exact ... accompanied with ... administrator of ... sept 12—3t

... Leeches at ... depot No. 26 Barrack ... sept 12 3t

... France, would like to ... Dry Goods or Grocery ... goods business ... corner of Rampart and ... office of the Bee.

... fire which took place ... violet pocket box, ... hundred dollars, ... five dollars of the ... notes, together ... value to any other ... reward will be ... the Clerk of the Parish ... ARMAND GUYOL.

... at the Office and ... to be made a the ... Press. For particu... office, Levee Steam

... D F. GUEX, Sec'y.
... superior quality, in ...

... RISON, CLEGG & Co, Custom House st.

... A. M. DE MIRANDA, Custom House st.

... by the un... ... A. DELAMARE ... as Librarian to the ... hours of attendance, ... No 115 Post office ... will be attended to.

... first quality western ... ... SLEY. 44 New Levee ... flour landing from ... ... RSEY, 44 New Levee. ... kegs Goshen butter, a ...

... MAHER, 16 Poydras st. ... and Rump Park, or ... J. ... 16 Poydras street.

... ROGANS—60 cases ... and for sale by ... 12 Customhouse st.

... Landing from the ... from New York, the l... French Cologne water in ... water in half pint do, ... inkstands, plated ... leather dooking ... boxes, ... double head ... finger rings, fine ... pearl jet and paste ... LARD & GREEN, ... 29 & 53 Chartres st.

... 9th September 1837. ... known to the public, ... Dr. Rapelo of which ... recommend ... the same disease, ... JN. BAPTISTE.

... Court, Eastern Distri... By virtue of an ... and taken into ... Ann, her tackle, ap...

... the owner or ... other person or per... have any right, title ... Eliza Ann &c. to ... of the United States ... to be holden at ... before the 14th day ... why they have ... Eliza Ann &c. should ... agreeably to the prayer of ...

... September 9th, 1837. ... LAND, U. S. Marshal.

... of the Parish of St John ... named John, says to ... of Natchez—he speaks ... belong to Mr ... the right name of his ... about 24 years ... A. LUMINAIS, Sheriff.

NEW ORLEANS.
... of the council of ... hereby given, that ... sealed proposals ... office, for the ... good order of the ... walks in the limits of ... with the existing or...

D PRIEUR, Mayor.

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION DURANT L'ETE, *MARDI, JEUDI ET SAMEDI.*

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1837.

☞Le manque de place nous force à renvoyer au prochain numéro, la publication de plusieurs avis.

CORRESPONDANCES DE L'ABEILLE.

Nous donnons, aujourd'hui, les deux premiers numéros de la correspondance que nous avons établie à Washington; et nous prions nos lecteurs d'observer que la personne que nous en avons spécialement chargée est à portée de se procurer les renseignemens les plus exacts sur l'opinion de la majorité du Congrès, et d'en suivre avec fruit les débats. L'intérêt que présente la question, pour laquelle cette assemblée a été convoquée, est tel, que nous avons cru devoir prendre les dispositions nécessaires pour tenir le public au courant des moindres circonstances qui peuvent se rattacher à cette grande question.

De nouvelles lettres de notre correspondant parisien ne peuvent manquer non plus d'exciter la curiosité; et nous les donnons avec d'autant plus de confiance qu'elles contiennent quelques circonstances qui ont rapport à notre pays, et dont nous ne sachions pas que l'on ait encore, ici, connaissance. Enfin notre but sera rempli, si notre feuille offre cette variété, cette célérité dans les communications, qui sont, à notre sens, les qualités les plus désirables d'une gazette!

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

WASHINGTON, 4 Septembre 1837.

LETTRE No. I.

Monsieur,

Je n'ai que le tems avant le départ de la malle, de vous informer que le candidat démocrate, Mr. POLK, a été élu orateur de la Chambre des Représentans.

Le scrutin a donné le résultat suivant:

POLK, ... 116
BELL, ... 103

Quelques votes perdus.

Je vous écrirais plus longuement dans ma prochaine. Il existe ici une très grande excitation relativement à l'élection de l'orateur.

Le message sera délivré demain; je vous en enverrai deux copies.

Votre serviteur,

P. K. W.

Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 5 Septembre 1837.

LETTRE II.

Mon cher Monsieur,

L'élection de l'orateur a eu lieu hier, à une heure trop avancée pour que je puisse entrer avec vous dans quelques détails avant le départ de la malle. Ce délai a été occasionné par une tentative des partisans des banques pour tenir les membres du Mississipi éloignés de leurs siéges, en alléguant que leur élection avait eu peu à une autre époque que celle fixée par la loi, bien qu'elle eût été déterminée par une proclamation du gouverneur. Plusieurs débats ont eu lieu sur cette question. M. Mercer, du parti whig, prit les devants; Mr. Bynum répondit à ce politique *à tête à l'envers*, et la question fut décidée en faveur des membres du Mississipi, par le vote presqu'unanime de la chambre. Néanmoins, avant que les votes eussent été recueillis, M. Claiborne, l'un des membres du parti démocratique fit un discours à la chambre avec une éloquence rare de la part d'un homme si jeune, mais qui possède les véritables qualités de l'orateur; génie, chaleur de sentimens et connaissances étendues. Il est considéré comme un homme dont la carrière à venir donne les plus grandes espérances.

Quelques faibles efforts ont été faits pour remplacer le greffier actuel de la Chambre; mais la milice des banques a été tellement défaite dans l'élection de l'orateur, que ce parti a été à peine capable de se rallier; en conséquence, Franklin a été réélu presque par acclamations.

L'élection de l'imprimeur n'a pas encore été fixée; elle peut l'être, Mrs. Blair et Rives ont l'honneur d'être cordialement détestés par les whigs, qui emploient toute espèce de moyens pour empêcher leur élection comme imprimeurs des Etats-Unis. A moins qu'il n'y ait division dans les rangs du parti républicain, je ne pense pas qu'ils réussissent. Mes conjectures et mes vœux sont en faveur des publicistes actuels du Globe, qui n'ont jamais cessé de remplir fidèlement et avec habileté les devoirs de cet emploi.

Il règne ici beaucoup d'excitation de la part des étrangers et des résidents, relativement à la circulation, et au renouvellement de la charte de la Banque des Etats Unis; mais une chose certaine, et je suis fier et heureux de pouvoir vous l'assurer, c'est qu'il n'y a aucun espoir dans le présent Congrès, ni pour la banque actuelle, ni pour la création d'aucune autre; et comme le sujet commence à paraître mieux entendu, ces parasytes attachés au corps politique deviendront l'objet d'une plus profonde aversion. La délégation de la Caroline du Sud, si je suis bien informé, est fermement décidée à s'opposer à la création d'une banque nationale. Pourquoi donc chaque homme du Sud n'élèverait-il pas sa voix contre une institution spéciale qui peut devenir l'instrument obéissant des abolitionistes anglais, et des misérables fanatiques de notre propre pays? La présente banque des Etats-Unis était exposée à tout moment, à devenir un moyen qui peut servir à renverser les institutions intérieures de tout le Sud; et nous n'avons que de tristes et honteuses preuves de l'empire quelle peut exercer! Quelle garantie avons-nous, à l'extrême Sud, qu'une telle puissance ne puisse exciter des horreurs trop cruelles et trop désastreuses pour être dites. La plus grande partie des actions de cette banque est prise par la Grande Bretagne, Philadelphie, et Boston. Nos intérêts dans le Sud, ont toujours été comptés pour rien dans les actes des directeurs: au contraire, ils se sont servis de nous, mais seulement pour étendre leurs propres avantages, et cela avec une impitoyable insouciance pour les calamités qu'ils ont produites dans nos classes commerciales et agricoles. Quels sont en outre les principaux soutiens de cette institution! John Sergeant, maintenant, ou dernièrement le principal officier de la société abolitioniste à Philadelphie, l'avocat et le représentant de la Banque des Etats-Unis, dans toutes les discussions auxquelles elle a donné lieu tant à Philadelphie, que dans la législature, et dans la convention pour amender la constitution. Clay, Webster, Harrison sont tous abolitionistes, et tous engagés à soutenir la banque. Si les champions de cette sainte doctrine, en Angleterre, témoignaient leur désir de voir l'influence de cette banque employée en faveur de l'abolitionisme, il n'est aucun des hommes marquants attachés à de tels intérêts qui eussent le pouvoir ou la volonté de détourner les calamités qui en seraient le triste résultat. Les membres de la Caroline du Sud, ont à la fin compris l'erreur; ils ont l'air de s'apercevoir du danger à redouter de la part d'une institution dont toutes les sympathies et tous les préjugés sont diamétralement opposés au Sud et dont le terrible pouvoir a été porté presque jusqu'au point d'exciter une guerre civile.

J'ai entendu parler de diverses conjectures relatives au contenu du message; toutes concourent à laisser croire, qu'il sera digne du chef de cette nation grande et libre aux approches d'une crise aussi désastreuse que celle qui nous menace. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet, car vous recevrez ce document aussitôt que cette lettre.

Beaucoup d'opinions sont émises quant à ce qui concerne la durée de la présente session; j'ai ouï dire hier au soir, par l'un des membres les plus influens de la Chambre, que l'ajournement aurait lieu dans trois semaines, et il semble que cette opinion est aussi celle du plus grand nombre des représentans avec lesquels j'ai conversé à ce sujet. Rien de positif ne peut cependant être affirmé, quant à l'époque de l'ajournement qui dépendra en grande partie de la nature des mesures recommandées dans le message du président. Si, comme je n'ai aucun doute, ce document contient des communications importantes, il sera de toute impossibilité de pouvoir terminer la besogne en 3 semaines. Mais je n'ai pas le plus petit doute que la session ne soit très courte; peut-être durera-t-elle au plus deux mois. Le parti démocratique dont la majorité est bien reconnue dans les deux chambres, est généralement en faveur d'un prompt ajournement, attendu qu'il y aurait peu d'avenir de graves inconvéniens à établir un précédent comme celui de laisser cumuler cette session avec une autre.

A part de toute idée politique, je m'estimerais très heureux de rester ici jusqu'au printemps prochain. Ce climat est délicieux; les collines, les bois, les rivières qui accidentent le paysage lui donnent un ton vraiment romantique. Les promenades qu'offrent le capitole et ses environs sont admirables; c'est ainsi, du moins, que je le sens, moi qui pendant la plus grande partie de mon existence ne suis pas sorti des prairies uniformes de la Louisiane; le pays a donc pour moi, tout l'attrait de la nouveauté. Les sensations qu'il a éveillées en mon esprit sont partagées par le plus grand nombre de nos Louisianais. J'ai trouvé ici le général P. F. Smith, MM Grymes, Canonge, Stein, Christy, Carter et le docteur Barton. C'est en leur société que je charme mes heures de loisir.

J'ai été fâché de voir que le général Ripley n'a eu été pas son siége à la chambre hier, d'autant plus que la cause de son absence est une sérieuse indisposition. Il est très estimé, parmi ses collègues et de nombreuses questions ont été faites sur l'état de sa santé.

Les whigs, dans leur présomption, s'étaient vantés d'avoir étouffé la démocratie sous les élections de l'état d'Indiana. Je puis vous assurer, sans sortir de la stricte vérité, que leurs ridicules illuminations et leurs processions triomphales, à Philadelphie et dans d'autres villes, n'ont fait que nuire à leur propre cause et exciter le mépris et la pitié des hommes de tous les partis à qui j'en ai parlé. Les whigs arrivent toujours trop tôt ou trop tard; ils font tonner leur artillerie quand elle ne peut être d'aucun service, avant l'action ou après leur défaite. Pour moi qui si passé l'âge des illusions, mon opinion est formée d'après un examen impartial de l'homme politique; je ne puis croire que je me trompe en disant que l'autre glorieux de la démocratie ne se montrera jamais les hauteurs du méridien où il brille aujourd'hui d'un si vif éclat, tant que le bien qui, de tout tems, a été bien exactement apporté la santé sur son aile légère, n'aura point de rivaux.

Agréez, &c.

P. K. W.

Correspondance de l'Abeille.—No. 6.

REVUE DES NOUVELLES DU JOUR.

Paris, le 23 juillet 1837.

Monsieur,

Après avoir donné une grosse part de ma correspondance à la politique européenne, permettez-moi d'en consacrer le reste à passer en revue les nouvelles les plus intéressantes du jour. Dans cette espèce de Macédoine (Miscellaneous subjects) vous ne trouverez peut être rien qui soit d'une importance très majeure; cependant je ferai en sorte que la variété que je mettrai dans mon choix repose aussi agréablement qu'il sera en mon pouvoir de le faire l'esprit de vos abonnés de la fatigue qu'aura dû sans doute leur occasionner la lecture de ma longue épître sur la monarchie constitutionnelle de juillet.

Et d'abord, monsieur, je classerai en première ligne les affaires d'Espagne, comme la nouvelle la plus digne d'attirer l'attention de vos lecteurs. Je n'ai pourtant rien de bien positif à vous apprendre à ce sujet. Il en est maintenant de la question ce qu'il en a été depuis le principe de cette malheureuse guerre civile: on ne sait pas exactement sur quel pied dansent les parties belligérantes: on ignore encore de quel côté penchera la victoire,—qui sera définitivement souverain du royaume,—pour lequel, du prétendant ou d'Isabel, se prononcera la majorité de la nation. Dans l'intervalle on se guerroie toujours avec le même acharnement, c'est-à-dire que l'on se borne à de simples escarmouches, à des engagemens entre quelques poignées d'hommes. Quant aux armées principales, je crois que depuis la mort de Zumalacarreguy elles craignent de se présenter l'une devant l'autre. Elles semblent jouer aux barres; tantôt c'est Espartero qui marche de l'avant à l'encontre des rebelles; tantôt c'est D. Carlos qui prend l'initiative: bref, à moins que la quadruple alliance ne dise ou juste ce qu'il faut que je pense du résultat de cette querelle de famille, querelle qu'elle a aussi bien envenimer par sa politique astuce et incompréhensible, et métamorphoser en une guerre de destruction, il me sera de toute impossibilité de vous en apprendre plus que vous n'en savez.

Néanmoins voici les dernières nouvelles du jour: depuis le passage de l'Ebre par les troupes carlistes, le prétendant a eu l'air de vouloir se porter sur la capitale; ce qui a dû nécessairement faire pâlir d'effroi les nobles Cortès et jeter l'épouvante au sein de la pacifique population de la capitale. Mais ce mouvement ne fut qu'une feinte: l'intention de don Carlos n'était que de tromper l'ennemi, pour pouvoir effectuer sa marche sur Valence, dont les portes devaient lui être ouvertes dès qu'il se présenterait devant cette place. Il y est venu, mais il avait compté sans son hôte, car la garnison et les troupes nationales se sont mises en état de défense, et rien n'annonce qu'elles aient l'intention de vouloir passer sous les fourches caudines. Leur devise est: "la constitution ou la mort!"

La position qu'occupe maintenant le gros de l'armée rebelle est, dit-on, fort embarrassante car il est cerné de tout côté par les forces Christines, et il ne s'est réservé aucune retraite du côté des montagnes de la Catalogne ou de l'Arragon. On assure que D. Carlos et tous les siens seront pris comme des oiseaux dans un trébuchet. On en disait autant de Gomez lorsqu'il marchait imprudemment vers les belles plaines de l'Andalousie. Mais, après avoir saccagé plusieurs villes, pillé la province entière, massacré nombre de garnisons, il a est retiré triomphateur en défiant toujours l'ennemi qui devait sans coup férir s'emparer de lui.

Les deux dernières dépêches télégraphiques, l'une de Bordeaux, du 19 juillet au soir; l'autre de Limoux, du 21, annoncent que le prétendant paraissait vouloir se diriger sur le royaume de Murcie, et que le 15, à 9 heures du matin, à la Venta del Poys, il y a eu un combat entre l'avant garde d'Oraa et l'arrière garde de don Carlos "On s'est battu, dit la dépêche, jusqu'au soir, beaucoup de blessés sont arrivés à Valence. Le 18, Barcelonne était tranquille." Voilà pour l'Espagne.

Je vous envoie une copie imprimée du traité (1) de la Tafna, conclu entre Abd el Kader et le général Bugeaud, et approuvé par le gouvernement de Louis Philippe. Les journaux de l'opposition crient beaucoup contre ce traité, qu'ils regardent comme un outrage à l'honneur national, et comme un acte des plus arbitraires du roi citoyen. Car il y a cession d'une propriété française; et les chambres seules avaient le droit de statuer à ce sujet. Le traité devait leur être soumis pour que la discussion en décidât en dernier ressort. La presse doctrinaire ne dit rien de ce coup d'Etat, ou du moins ne donne que de raisons de nulle force pour justifier la conduite du ministère. Le traité ne pouvait être soumis aux chambres puisqu'il n'était pas ratifié à l'époque de leur clôture.—Or, les dates ont prouvé que ce document était en la possession du cabinet au moins 15 jours avant l'ajournement et approuvé en due forme.

La distribution de la croix de la Légion d'honneur est plus que jamais à l'ordre du jour: elles pleuvent comme grêle, et vous voyez à peine dans les rues une boutonnière qui n'ait pas la sienne. Il n'y aura bientôt pas assez de ruban rouge à Paris pour satisfaire à la libéralité de Louis Philippe. Cette étrange prodigalité a singulièrement choqué, comme vous devez vous y attendre, ceux qui ont versé leur sang pour mériter cet ordre glorieux. Aussi, nombre de protestations sont elles parvenues jusqu'au pied du trône, et plusieurs officiers distingués ont fait part de leur volonté de ne plus porter une décoration ainsi prostituée. M. Viennet est du nombre de ceux qui ont apostasié l'ordre. On a attribué cette détermination de sa part au dégoût qu'il avait de porter la croix depuis qu'elle avait été accordée au chef de l'école romantique. Voici ce que M. Viennet a répondu à ce sujet: Enlevant mon ruban de la boutonnière où l'empereur l'avait placé, j'ai suivi seulement l'exemple de la plupart des généraux de la vieille armée, qui trouvent plus facile de se faire remarquer en ne paraissant dans les rues sans décoration. Il ne s'agissait ni de romantiques ni de classiques. Il est tout naturel qu'un ministre romantique décore ses amis. Il serait cependant plus juste de donner la croix de chevalier à ceux qui auraient eu le courage de lire jusqu'au bout les vers ou la prose de ces messieurs, et la croix d'officier à ceux qui les auraient compris. Je désire en outre qu'on n'en donne que douze par an aux écrivains qui tout des libelles contre les grands pouvoirs de l'Etat, les ministres et les députés. Il faut de la mesure dans les encouragemens.

Les apprêts des fêtes de Juillet ne se font qu'avec lenteur. On ne sait pas au juste de quelle manière se passeront les solennités de cette année. On parle comme de chose positive, d'une grande revue de la garde nationale et d'un superbe feu d'artifice qui représentera la prise du Louvre et des Tuileries. Il sera dit on placé sur le Pont de la Concorde.

Les journaux annoncent le début prochain, au Théâtre du Gymnase Dramatique, d'une jeune négresse nommée Cécily, âgée de 21 ans, dont le talent est extraordinaire. Elle joue dans les emplois de Melle Mars et de Mme. Dorval. Les journaux ajoutent, sur je ne sais quelle autorité, que Cécily a obtenu de brillans succès sur le Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans. Je n'ai pas cru convenable de contredire ce rapport qui est tout à fait faux puisque Cécily n'a paru sur aucun de nos théâtres.

On faisait courir le bruit, ces jours derniers, que le général Devereux, agent diplomatique, nouvellement arrivé des Etats-Unis, avait eu plusieurs conférences au ministère des affaires étrangères, au sujet de la crise commerciale de notre pays.—Le Galignanis Messenger a contredit cette nouvelle.

Le choléra fait toujours de grands ravages à Naples, les détails qu'en donnent les lettres particulières sont vraiment épouvantables. Le fléau dure depuis plus d'un mois et n'enlève pas moins de 500 personnes journellement. La ville est dans la plus grande consternation. Les processions publiques, les prières à toutes les Madones ne peuvent conjurer les progrès du mal, qui frappe maintenant les têtes les plus illustres de cette capitale.

Je vous envoie un échantillon de la justice criminelle en Russie (2). Cette pièce que publie le Droit sous l'autorité d'une lettre authentique, vous fera voir jusqu'à quel point le despotisme et la tyrannie sont portés dans les Etats du Czar.

Je ne sais où en est Mr. Herz, agent du Théâtre d'Orléans, de l'engagement qu'il est chargé de contracter avec une cantatrice. Les sujets sont rares et toutes les artistes sont occupées ici pour l'année. Le choix, je crois, sera assez difficile pour le moment.

Décidément il semble que l'Europe veut coloniser l'Amérique de tout ce qu'elle a de conspirateurs, d'assassins, de filous, &c. &c. Une ordonnance avait banni Meunier dans cette partie du monde; voilà maintenant que Boireau, ce complice d'Alibaud ou de Fieschi, a été embarqué sur un brick qui devait faire voile pour New-York. Mais cette contrebande politique n'a pas eu jusqu'à présent son plein succès, car le bâtiment, livré à une tempête furieuse, qui lui a emporté plusieurs de ses mâts et fait d'autres avaries s'en est retourné à Brest où il est en réparation. Les matelots ont attribué ce coup de temps qui leur a semblé contre saison, à la présence de Boireau. Dieu sait s'ils voudront partir de nouveau avec lui? On connaît la superstition bien prononcée des marins.

Le chemin de fer de St. Germain sera ouvert sous peu de jours. On installe les chars et les machines locomotives. M le préfet de police a fait l'examen de la route et la trouve en parfait état. Le jour de l'ouverture sera réellement une grande fête pour la population parisienne.

Tout est tranquille en Afrique, depuis la signature du traité de paix.

Je vous écris à la hâte et sans ordre quelconque dans l'arrangement des nouvelles; excusez ce sans-façon de journalisme. Je tenais à vous faire part des choses les plus récentes, mais le courrier est sur le point de partir et je suis forcé de m'arrêter.

Je vous salue, &c.

C. B.

Les nouvelles commerciales sont à peu près les mêmes, toujours une égale rigidité dans l'exportation. La confiance n'est pas rétablie et personne ne peut acheter s'il n'a de l'argent comptant.

(1) Nous publierons ce traité dans l'un de nos prochains numéros.

(2) Le manque de place nous contraint à renvoyer à un autre jour la publication de cet intéressant article.

[Notes de l'Editeur.]

Correspondance de l'Abeille.

[No. 7.]

PARIS, 30 juillet 1837.

Monsieur,

Le tems me manque pour pouvoir vous tenir au courant, dans cette 7e. correspondance, des nouvelles les plus importantes de la politique du jour. Pour remplir tant bien que mal cette lacune, je vous envoie sous enveloppe quelques extraits de journaux parisiens, dans lesquels vous trouverez une agréable lecture pour vos abonnés.

Le départ du prince de Joinville est décidément fixé au 5 d'août. Il doit s'embarquer à Toulon pour faire un voyage de dix mois en Amérique. Après avoir vu le Brésil et plusieurs des républiques du Sud, parcouru quelques unes des Antilles, entr'autres l'île de Cube, il se rendra aux Etats-Unis, où le vaisseau qui le conduit l'attendra dans la baie de Chesapeake.

Rien de bien important de l'Espagne. Il paraît cependant que l'on s'attend d'un moment à l'autre à un engagement décisif entre les troupes de Don Carlos et celles du gouvernement.

Les principaux corps d'armée de la reine, ont réussi à envelopper le prétendant du côté de l'Ebre, et une dépêche télégraphique assez vague d'ailleurs annonce sans la préciser qu'une affaire a eu lieu le 21 de ce mois, dans laquelle les Carlistes auraient perdu beaucoup de monde.

Le choléra fait toujours de grands ravages à Naples et surtout à Palerme où le chiffre des décès excède 1000 hommes par jour.

Mais j'allais, Monsieur, oublier de vous faire part d'une nouvelle qui sera bien agréable pour les habitans de la Nouvelle-Orléans, et plus particulièrement pour les amateurs du théâtre français.

Dans une de mes dernières lettres je vous disais, ce me semble, qu'il serait assez difficile à M. Herz, le chargé de pouvoirs de la direction du théâtre de la N. Orléans de réussir à engager un sujet de mérite, pour jouer les emplois de prima donna. Eh bien! je me suis complètement trompé dans cette supposition, car M. Herz a trouvé une jeune et charmante personne, du nom de Mlle. Calvé, qui joue maintenant, les doubles de jeune première à l'opéra comique. M. Herz m'a engagé à aller la voir et l'entendre, et je me suis empressé de me rendre à cette aimable invitation.

J'ai trouvé dans Mlle. Calvé tout ce qu'il fallait pour remplir dignement et avec talent l'emploi qui vaque maintenant à notre théâtre. Cette jeune artiste me semble être âgée d'environ 21 ans; elle est douée d'un physique très agréable et qui ne peut manquer de produire un grand effet sur la scène. Voilà pour l'extérieur. Sa voix est d'un volume très étendu, souple, forte, sonore, et capable d'entreprendre les plus grandes difficultés. Elle a chanté dans cette séance plusieurs morceaux d'une difficulté assez remarquable, entre autres la Cavatine de Romeo et Giulietta, de Bellini, et celle de Comte Ory. Mlle. Calvé me paraît assez timide de son naturel; aussi, prendra-t-on la liberté de recommander à nos compatriotes de l'accueillir à ses premiers débuts avec force d'encouragemens, et je leur garantis d'avance qu'ils n'auront pas à se plaindre par la suite de cette galanterie anticipée. Mlle. Calvé partira avec toutes les bonnes que le public aura d'abord eues pour elle.

M. Herz et sa charmante acquisition s'embarqueront au Havre pour la Nlle. Orléans dans les premiers jours de septembre. Je crois que ce sera par le Rubicon.

Ainsi vous pourrez l'entendre [illegible] vers la fin d'octobre tout au plus tard.

M. Herz a également fait acquisition d'une Dugazon dont il paraît être très satisfait. Je ne l'ai pas vue ni entendue, je ne puis rien dire de son talent.

Tout à vous.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu par les deux derniers arrivages du nord, nos correspondances réglées. Deux navires étaient arrivés à New York, le Quebec du 5 de Liverpool, et le Charlemagne du 4, du Havre. Les nouvelles de Paris vont jusqu'au 3 et de Londres au 4.

Au Havre le marché aux cotons avait éprouvé une hausse de 3 à 4 centimes, et à Liverpool une amélioration avait également eu lieu.

Les ravages du choléra avaient diminués à Naples et en Sicile.

Des lettres de Rome, du 20 juillet, représentent les habitans dans la plus grande consternation, en conséquence d'un rapport qui annonçait que ce fléau s'était manifesté à huit lieues de la ville.

L'épidémie perdait de sa force à Palerme; la totalité des mortalités s'élevait jusque dans la soirée du 9 juillet, au dessus de 11,000 personnes. La situation de Palerme est comparable à celle de Marseilles, lorsquelle éprouvait en 1720, les ravages de la peste.

Mr. Dwight, missionnaire américain à Smyrne, est mort de la peste.

D'après le *Morning Herald* du 4 août, les membres arrivés au nouveau parlement sont sur ce que l'on peut en juger, 234 ministériels et 214 conservateurs. L'état comparatif au dernier parlement, donne un gain de 47, et une perte de 42, laissant une balance de 5 en faveur des conservateurs.

Les fêtes de juillet se sont passées à Paris sans interruption et sans aucun accident quelconque.

Le prince de Joinville est parti de Paris pour s'embarquer à Toulon, pour une longue croisière à bord de l'Hercule, vaisseau de ligne.

Abd el Kader n'est pas mort, comme on l'avait rapporté. Le camp français en afrique a été attaqué par 5000 cavaliers, qui ont été repoussés.

Il y a eu une émeute à Messine occasionnée par l'arrivée d'un bateau à vapeur de Palerme qui avait obtenu la permission de communiquer librement à terre; le peuple se souleva aussitôt contre les autorités, attaqua les établissements sanitaires; et il en eût assassiné les membres, s'ils n'avaient pas jugé à propos de prendre la fuite. Tous les livres et les documens de l'administration ont été déchirés, brûlés et jetés dans la mer. A la réception de cette nouvelle, le roi ordonna immédiatement au 1er. régiment suisse de s'embarquer pour la Sicile.

L'assemblée ordinaire des directeurs de la banque d'Angleterre avait eu lieu à Londres, le 4 août; et rien de bien important n'avait transpiré; les escomptes habituels s'étaient néanmoins faites. Il n'y avait eu guères plus de demandes de numéraires qu'il n'en faut d'ordinaire à la veille du 4me. jour de chaque mois. Les bonds des Etats Unis étant à 76 pour cent.

Les nouvelles d'Espagne publiées sous la date de Bordeaux du 1er. août, et de Narbonne du 2, disent qu'une lettre de Santander du 26 juillet, annonçait que Gaston était à Carriedo avec 2,400 hommes d'infanterie. Quelques troupes ont été mises en réquisition pour observer ses mouvemens, et quatre bataillons étaient attendus de St. Sébastien pour le cerner.

Une lettre de Pampelune du 27 juillet, dit que l'expédition de Zariategny, consistant en sept bataillons et deux escadrons, avaient finalement passé l'Ebre le 22 à Piedralta, se dirigeant vers Santa Casilda. Les généraux Alcala et Escalera, marchaient à la poursuite de cette expédition, dont l'objet était probablement de détourner une partie des troupes qui tenaient Don Carlos en échec. Le courrier de Sarragosse, n'était pas arrivé, on ne savait rien de plus nouveau concernant la marche du prétendant; des rapports circulaient sur la frontière, qu'il était malade à Cantaviejo, où il avait cru convenable de concentrer toutes ses forces.

Nous voyons cependant, sous la date de Sarragosse du 29, que Don Carlos, secondé par toutes ses forces, avait opéré un mouvement, sur le côté de la Cenia, dans la direction de l'Ebre, et qu'Oraa s'était mis à la tête de ses troupes à sa poursuite.

Par les nouvelles de Narbonne, nous apprenons que le baron de Meer, avec six mille hommes d'infanterie, et trois mille hommes de cavalerie, avait forcé le passage de Capsacosta et qu'il se trouvait le 31, à une très petite distance de Ribas; il y avait encore le 22, des bandes considérables dans les environs de Valencia.

Une lettre de Barcelonne du 28, annonce que Tristany était dans les environs de Molins del Rey, prélevant des contributions.

MESSAGE

DU

PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

Aux deux Chambres du Congrès, à l'ouverture de la première session du 25me. Congrès.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans,

L'acte du 23 juin 1836, régularisant les dépôts des deniers publics, et ordonnant le versement dans les banques d'Etat, de District et de Territoire, fit un devoir au secrétaire de la trésorerie de suspendre les opérations avec les banques qui refuseraient de payer leurs billets en espèces, et d'y substituer d'autres banques, pourvu qu'on pût trouver un nombre suffisant pour recevoir les dépôts publics aux termes et conditions de cet acte.—Au mois de mai dernier la suspension générale et presque simultanée de paiemens en espèces par les banques, l'obligea impérieusement de remplir son devoir envers les banques qui avaient été choisies conformément à l'acte, et mirent en même temps dans l'impossibilité d'en employer un nombre suffisant aux conditions prescrites. Les réglemens spéciaux concernant les dépôts et la sûreté des deniers publics, étant tombés sans force, j'ai senti qu'il était de mon devoir de vous donner aussitôt que possible l'occasion d'exercer à ce sujet vos pouvoirs de surveillance.

J'eus aussi à appréhender que la suspension des paiemens en espèces, augmentant les embarras qui existaient auparavant dans les affaires monétaires du pays, tendant d'autant à diminuer les revenus publics, et que les recettes du trésor ne seraient pas avec la réserve de cinq millions, suffisantes pour défrayer les dépenses inévitables du gouvernement jusqu'à l'assemblée ordinaire du Congrès; tandis que le pouvoir de faire un appel aux Etats pour la portion des sommes qui leur avaient été confiées en dépôt, était trop limité, pour que le département pût de cette source réaliser une somme suffisante. Les résultats subséquents ont justifié ces appréhensions, ce qui nous donne la certitude d'un déficit, si le congrès n'y pourvoit par d'autres moyens.

Les difficultés éprouvées par les commerçants, pour faire face à leurs engagemens, les ont induits à s'adresser à moi, avant la présente suspension des paiemens en espèces, afin d'obtenir de l'indulgence sur le remboursement de leurs bons de douane; les secours autorisés par la loi furent portés avec plaisir et promptitude. La dépendance du trésor sur les entrées de ces bonds, afin de faire les dépôts dans les Etats, ainsi que le requiert la loi, me fit d'abord accorder cette indulgence jusqu'au premier de septembre, ensuite elle fut étendue jusqu'au premier octobre, afin de soumettre cette affaire à votre direction ultérieure.

Des questions demandant l'intervention du Congrès pour le versement des dépôts au mois d'octobre.

Une disposition d'un autre acte passé à peu près au même temps, dans la vue de remplir fidèlement les obligations des Etats-Unis, de manière à satisfaire toutes demandes en espèces ou en équivalent, prohibait l'offre de tout billet de banque que l'on ne pouvait de suite échanger pour de l'or ou de l'argent à la demande du porteur; et par l'événement auquel je me réfère, il devient fort douteux que le gouvernement, avec des millions en dépôts, put faire face à ses engagemens ainsi que la loi le prescrit.

Sentant que le congrès seul devait pourvoir à ces besoins inespérés; convaincu que ces exigences deviendraient d'une nécessité indispensable au service public avant l'époque de votre assemblée régulière; et désirant aussi vous mettre à même d'exercer de bonne heure vos pouvoirs constitutionnels, afin de venir au secours du pays, je n'ai pas pu m'empêcher de vous donner la peine de vous assembler aussitôt que la représentation populaire a dû le permettre.—Je suis certain que j'ai rendu justice à vos sentimens en croyant que c'est de cœur que vous entreprenez cette tâche dans l'espérance de travailler au bonheur de la patrie.

Dans les premiers accès de la crise que nous venons d'éprouver, des discussions pleines d'acrimonie s'élevèrent, et il exista une grande diversité d'opinions sur ses causes réelles.

Il n'y avait là rien de surprenant. Il y a tant de diversité dans les opérations de crédit, et les influences qui les affectent sont si nombreuses et souvent si subtiles, que rarement un travers que même les personnes instruites et impartiales viennent à tomber d'accord à ce sujet. A ces difficultés inhérentes viennent s'attacher d'autres tendances qui sans doute ne conduisaient pas à la découverte de la vérité. On ne pouvait guères espérer que ceux qui désapprouvaient la politique du gouvernement sous le rapport de la monnaie, manqueraient, dans l'état de fermentation qui existait dans le public, à cette occasion, d'attribuer à cette politique toute l'étendue de l'embarras qui existe dans les affaires monétaires du pays. Ce sujet s'est emprent des passions des partis opposés; les opinions prenaient plus ou moins les couleurs des considérations politiques; et les discussions se prolongeaient, tandis qu'on aurait pu les terminer par un appel aux faits, à la raison et à des concessions mutuelles.

Cependant c'est une réflection consolante que des circonstances de cette nature ne peuvent pas empêcher une communauté aussi intelligente que la notre d'arriver à de justes conclusions. Encouragé par la ferme croyance de cette vérité, je m'avance à donner mes vues autant qu'il en sera nécessaire pour indiquer les remèdes que je sens être de mon devoir de proposer et les raisons pour lesquelles j'ai été conduit à les soumettre.

L'histoire du commerce dans les Etats Unis pendant les trois dernières années, offre l'évidence la plus complète que l'on doit attribuer notre situation présente principalement à ses opérations outre mesure dans toutes les branches d'affaires; ces opérations prenant leur mouvement de causes antécédentes, mais stimulées dans leur marche fatale par l'émission excessive du papier monnaie, et dans d'autres facilités pour les acquisitions et les extensions de crédit. Au commencement de l'année 1834, le capital en banque des Etats Unis, compris de la banque nationale qui existait alors, se montait à peu près à deux cent millions de piastres; les billets de banque alors en circulation à la somme à peu près de quatre vingt quinze millions. Les prêts et les escomptes, à trois cent vingt quatre millions.

A partir de cette époque et le premier janvier 1836, époque à laquelle on a pu donner des comptes corrects, notre capital de banque s'était élevé à plus de deux cent cinquante un millions; notre papier en circulation à plus de cent quarante millions, et les prêts et escomptes à plus de quatre cent cinquante sept millions. A cette grande augmentation, on doit ajouter des millions de crédit acquis par le moyen d'emprunts étrangers contractés par les Etats et par les institutions d'Etat, et surtout par les prodigues facilités que le négoce étranger accordait à nos commerçants.

Les conséquences de cette sur-abondance de crédit et l'esprit effréné de spéculation qu'elles engendrèrent nous poussèrent à contracter à l'étranger une dette estimée en mars dernier à la somme de trente millions de piastres; l'extension du crédits à des spéculations dans l'intérieur du pays pour fournitures au delà des besoins du peuple; l'emploi de vingt neuf millions à [illegible] ... ne produisant rien dans les années 1835 et 1836; tandis que dans l'année précédente les ventes ne se montaient qu'à quatre millions et [illegible], la création de dettes à un montant presque incalculable, pour des plantations sans existence, des villes et villages anticipés; ne produisant aucun revenu et vendus à des prix bien au-dessus de leur valeur réelle; les dépenses des communes immenses, en améliorations [illegible] ... des cas, de ... [illegible].

... consacré à l'agriculture, encourageant par la dépense de grandes sommes pour l'importation de grains d'Europe, dépense qui montait en 1834 à ... cinquante millions de piastres et finalement énumérer d'autres résultats inférieurs, la crédulité rapide parmi toutes les classes et particulièrement dans nos grandes villes commerciales du luxe dans les habitudes de la vie, luxe fondé sur une opulence imaginaire et fatale en même temps à l'industrie aux ressources et aux bonnes mœurs.

Il était tellement impossible qu'un pareil état de choses put exister, que les gens sensés avaient prévu devant les yeux la crise avant qu'elle ne vint nous frapper. Personne cependant ne l'avait anticipé dans toute sa rigueur. Une aglomération de concurrence inefficaces séparément pour produire de si grands malheurs, tendant à les aggraver et à cette combinaison qu'on ne peut pas les passer sous silence en considérant sur historique. Parmi celles là, on doit faire mention surtout de la grande perte qu'à éprouvée dans son capital notre grande métropole commerciale dans l'incendie de décembre 1835; perte, dont on ne sentit pas les effets au moment, à cause de la grande facilité qui existait alors dans les crédits; l'effet n'en était que différé; les embarras occasionés dans nos villes commerçantes par le transfer des deniers publics ainsi que le voulait la loi de juin 1836; et les mesures prises par les étrangers créanciers de nos négocians pour réduire leurs dettes et tirer des Etats Unis une grande partie de nos espèces.

Quelque répugnance que nos citoyens aient à attribuer à ces causes, la cheville ouvrière qui a produit le présent état des choses, les développemens qui ont eu lieu par la suite, et la condition actuelle des autres villes commerciales, doivent, ainsi qu'il me paraît, dissiper tout doute à ce sujet. Il paraît que depuis, des malheurs pareils à ceux que nous avons éprouvés, ont affligé la Grande Bretagne, le Continent, et ont pesé sur presque tout le monde commercial, et que dans d'autres pays, ainsi que dans le nôtre, ils ont eu pour avant-coureur une trop grande extension dans les bornes du commerce, poussée, comme chez nous, par une expansion sans exemple du système de crédit. En se référant au montant du capital des banques, à l'émission du papier-monnaie mis en circulation dans la Grande Bretagne par les banques ou autrement, pendant les années 1834—1835 et 1836, on verra là une augmentation de papier hors de proportion avec les exigences du commerce ainsi qu'aux Etats-Unis. Avec cette surabondance de papier-monnaie, il surgit aussi dans ce pays un esprit de spéculations avantureuses parcourant toute l'étendue des entreprises humaines. On vidait avec profusion tous les projets d'améliorations; on fit de grands placemens dans les actions et les emprunts étrangers; on accordait avec une libéralité sans bornes, des crédits aux négociants des pays étrangers; et l'on mettait en activité tous les moyens d'acquérir et d'employer le crédit, et l'on fesait ressentir les effets dans tous les genres d'affaires et sur toutes les parties du globe. Dans sa violence la réaction fut en proportion au type extraordinaire des événemens qui l'avaient précédée. La communauté commerciale de la Grande Bretagne eut de grandes difficultés à vaincre, et ses débiteurs dans ce pays ne furent seulement privés soudainement du crédit auquel ils étaient accoutumés, et qu'ils attendaient, mais on leur fit des demandes de paiemens que dans l'état des choses ils ne pouvaient effectuer qu'avec la plus grande gêne et les plus grands sacrifices.

En présence de ces faits, il paraîtrait impossible à qui recherche la vérité de ne pas se convaincre que les causes de la crise sont les mêmes dans les deux pays. Deux nations les plus commerçantes du monde, jouissant naguères au plus haut degré d'une prospérité apparente, maintenant entre l'une et l'autre les relations les plus intimes, dans un état de paix profonde, sans aucun désastre national, sont soudainement arrêtées dans leur carrière et plongées dans un état d'embarras et de détresse. Dans les deux pays, nous avons été témoins de la sur-abondance du papier-monnaie et des autres facilités de crédit, le même esprit de spéculation; les mêmes succès partiels, les mêmes difficultés et mêmes revers, et à peu près la même accablante catastrophe. La différence la plus matérielle entre les résultats dans les deux pays, est que chez nous, nous avons éprouvé un grand dérangement dans les affaires fiscales du gouvernement fédéral et des gouvernemens d'Etat, occasionné par la suspension des paiemens en espèces par les banques.

L'histoire de ces causes et effets, dans la Grande Bretagne et les Etats-Unis est en substance l'histoire de la réaction dans tous les autres pays commerciaux.

Les effets actuels et visibles de ces circonstances sur les opérations du gouvernement et sur l'industrie du peuple sont les objets qui réclament votre attention sérieuse et immédiate.

Les points les plus importants sont de régler, par une loi, la conservation, le transport et le déboursement des fonds publics; de désigner les fonds à recevoir et à débourser par le gouvernement; de mettre le trésor à même de faire promptement face à toutes les réclamations exercées contre ce département; de prescrire le temps accordé et le mode de réglement à suivre, pour percevoir les sommes dûes par les individus et pour retirer les fonds publics des banques dépositaires; enfin d'adopter les mesures qui, dans les limites du pouvoir législatif dont le Congrès est investi, lui permettront les plus propres à ramener l'esprit d'entreprise du pays et à contribuer à sa prospérité générale.

Les banques des Etats ou la banque Nationale, ont toujours été employées jusqu'ici, sauf quelques exceptions, à recevoir en dépôt les fonds publics ainsi que en opérer le transfert et le déboursement. Cependant quoique chaque système ne manque pas de partisans, il est évident que les derniers événemens ont beaucoup augmenté la répugnance qui existe parmi le peuple américain, de voir les opérations financières du gouvernement séparées de celles d'individus ou de compagnies incorporées.

Je puis ajouter que la création d'une banque nationale, comme agent financier du gouvernement, serait adopter une mesure entièrement opposée au vœu du peuple, exprimé deux fois d'une manière solennelle. Il n'existe aucune question de politique intérieure sur laquelle il soit plus évident que les sentimens d'une forte majorité du peuple soient clairement déterminés. Je ne puis partager l'opinion de ceux qui voient, dans les événemens des derniers mois, une preuve que ces sentimens sont changés ou une raison d'après laquelle ils devraient être.

Des événemens, entièrement semblables par leur origine comme par leur caractère, ont fréquemment eu lieu sans opérer un pareil changement dans les opinions; et il faudrait avoir oublié les leçons du passé pour supposer que la ruine actuelle du crédit aurait été empêchée par l'existence d'une banque nationale. La vice du système de banque a toujours été la tendance à d'excessives émissions de papier; ce vice se voit dans les plus anciennes banques, plus que dans celles des Etats. Cette tendance est produite par l'intérêt personnel dans l'un comme dans l'autre cas; et ceux qui dirigent ces institutions, guidés en général par les mêmes vues et les mêmes motifs, ont toujours été prêts à stimuler l'extravagance dans les entreprises par l'imprévoyance de leurs crédits. L'expérience donne des preuves frappantes à l'appui de cette conclusion. La banque des Etats-Unis, investie de vastes pouvoirs par le Congrès, n'a pas prévenu ou empêché de semblables embarras. La présente banque, même avec l'organisation encore plus puissante que lui a donnée sa charte, n'a rien pu faire dans la crise actuelle pour servir de contre-poids aux autres institutions, ni même pour se préserver de toute atteinte. Dans la Grande Bretagne, où l'on a vu les mêmes causes produire les mêmes effets, une banque nationale, investie de pouvoirs beaucoup plus grands que n'en réclament les partisans d'une institution semblable dans ce pays, ne s'est pas trouvée assez forte pour arrêter l'expansion excessive du système de crédit et les maux qu'il entraîne à sa suite. Je ne puis trouver que le désordre que l'on dit exister dans le change intérieur du pays, soit une raison suffisante pour le rétablissement d'une banque nationale, malgré les facilités que l'on prétend qu'elle pourrait accorder au commerce d'Etat à Etat. Lors de la création de la première banque des Etats-Unis, ces avantages furent mentionnés, sans qu'on les regardât comme une des nécessités d'une pareille institution; on ne pensa pas que le gouvernement fédéral fut obligé de fournir à ces exigences du commerce, ni qu'on put faire un sujet de réclamations. Il n'en est pas de même aujourd'hui; quelques années à peine se sont écoulées, et l'on demande la balance des échanges parmi les premiers devoirs de la banque; l'omission de cette clause forme un sujet de plaintes sérieuses. De pareils résultats ne servent qu'à démontrer que le désir constant de quelques-uns de nos concitoyens est d'agrandir la sphère d'action du gouvernement et d'étendre son contrôle sur des sujets où son intervention n'est pas justifiable. Cependant il n'est aucun raisonnement qui puisse faire approuver au peuple la création d'une institution pour de semblables objets. Au contraire, ces prétentions ne font qu'exciter parmi le public une discussion plus approfondie des opérations de commerce, auxquelles on veut étendre une protection aussi particulière.

Les diverses transactions qui portent le nom de change à l'intérieur diffèrent essentiellement dans leur nature, leurs effets et leur utilité. Il en est une qui consiste à tirer des lettres de change pour remettre un capital réel d'un point sur une autre, ou pour recevoir par anticipation le produit de marchandises déjà expédiées. Les lettres de change de ce genre sont très utiles dans le commerce, et cette opération mérite d'être facilitée. Une autre transaction est de fournir des lettres de change, non pour remettre un capital réel, ni même basées sur quelque envoi de marchandises, mais en réalité pour créer un capital factice; cette opération peut se ranger à côté des escomptes de banque ou des billets émis en circulation; elle ne tend qu'à augmenter la masse de papier fondé sur le crédit et de la manière la plus blâmable. Ces lettres de change ont formé, pendant les dernières années, une proportion considérable de ce que l'on appelle le change à l'intérieur, rendant des bénéfices usuraires et constituant le papier, dont la circulation était la plus précaire. Cette espèce de trafic, au lieu d'être soutenu et encouragé, devrait être condamné par le gouvernement et par le peuple.

En transférant ces fonds de ville sur ville, le gouvernement est sur le même pied que le citoyen; il peut avoir recours aux moyens légaux que celui-ci emploie. Cette opération peut se faire par des lettres de change tirées par ses agens, ou achetées aux places où il en résulte que ces transactions faciliteront, le change d'une manière aussi légitime que constitutionnelle pour les individus engagés dans le commerce. L'étendue de ces opérations et les moyens de les combiner méritent la plus attentive considération. Ce sujet est traité en détail par le Secrétaire du Trésor et ses vues vous seront soumises dans son rapport.

Cependant, la constitution n'avait pas prévu que le gouvernement dût prendre la direction du change à l'étranger ou à l'intérieur. Il est vrai que le pacte fédéral l'autorise à régler, par une loi, le commerce entre les Etats, et à fixer le titre des monnaies d'or et d'argent, comme moyen de change; mais il ne lui appartient pas d'assister les individus à opérer le transfert de leurs fonds, autrement que par les facilités offertes par le département des postes. On pourrait avec autant de justice lui demander de pourvoir au transport des marchandises. Ce sont là des opérations de commerce. Elles doivent être dirigées par ceux qui y sont intéressés comme toute difficulté survenue dans d'autres professions est surmontée par ceux qui s'y livrent. Une pareille assistance n'a pas été jugée nécessaire dans d'autres pays. Par toute l'Europe, le change à l'intérieur comme à l'étranger, se fait par des maisons particulières, souvent sans le secours d'aucune banque.

Cependant, ces opérations embrassent différens royaumes, et leur importance excède de beaucoup le change réel des Etats-Unis. Il n'y a pas de raison pour empêcher qu'elles ne soient dirigées dans ce pays de la même manière, avec autant de sécurité et à bon marché. Certes il serait possible d'accomplir ces résultats, pourvu que ceux qui y sont intéressés voulussent s'en occuper sérieusement; il n'est pas douteux qu'en laissant entre les mains de ceux à qui ce sujet appartient de droit le soin de leurs propres intérêts, ils n'y trouvassent leur avantage et celui du pays. Fondé sur l'intérêt personnel, l'esprit d'entreprise et la concurrence, un système de change telle pourrait que prospérer; libre de toute influence politique, il rendrait la liberté au commerce lui-même. On n'entendrait plus ces plaintes de négligence, de partialité, d'injustice, d'oppression, lancées contre le gouvernement, résultats inévitables de son intervention dans les affaires des particuliers. Toute tentative du gouvernement pour étendre sa législation sur ce sujet, plus loin que les limites que lui a posées la constitution, ont toujours été préjudiciables et n'ont servi qu'à convaincre de plus en plus la grande majorité du peuple des dangers certains qu'il y a de mêler les intérêts des particuliers aux opérations du service public. Il n'y a pas de raison pour supposer que la répétition de ces tentatives fut aujourd'hui plus heureuse.

On ne peut se dissimuler qu'il existe dans le public, des opinions et des sentimens qui, sur ce sujet, sont en opposition directe. Un grand nombre de nos compatriotes, possédant à la fois de grandes lumières, de l'activité et de l'influence, avec leurs désirs très sincères dans leur croyance que les opérations commerciales doivent être soutenues par des relations de ce genre; les banques nationales, comme nécessaires pour le commerce; ou a cette époque qui ne tend plus tôt ou tard, à établir une pareille institution. De même, on pense qu'une majorité du peuple ...

... concentration du pouvoir comme dangereuse pour leurs libertés; plusieurs même voient dans des demandes comme une violation de la constitution. Cette différence entre les opinions a certainement causé une grande partie des embarras qui sont venus assaillir nos transactions commerciales. Un système de banque est devenu un sujet de discussions de plus grand intérêt, et le commerce n'a souffert dans le conflit élevé entre les partis. Il est difficile d'espérer que cet état de choses puisse se terminer promptement, quelque désirable que ce résultat puisse être. Depuis près d'un demi-siècle, nous avons vu le parti de ceux qui soutiennent l'établissement d'une banque nationale devenir trop nombreux pour nous permettre d'attendre, qu'ils renonceront facilement à leur projet favori. D'un autre côté, il faudrait s'être formé une idée tout à fait erronée de l'intelligence et du caractère du peuple américain pour supposer que c'est sur des prétextes ou des raisonnemens spécieux et sans solidité qu'il s'est opposé avec persévérance à l'établissement de cette institution, ou que la crise pécuniaire, suivie de toute autre combinaison de circonstances défavorables pourra lui faire abandonner des principes qu'il a maintenus pendant si longtemps et avec autant d'inflexibilité.

Mes propres sentimens sur cette question n'ont pas changé. Ils ont été souvent et sans réserve exposés à mes concitoyens, qui m'ont conféré les deux emplois les plus élevés du gouvernement en toute connaissance de cause, à l'époque de la dernière élection, j'ai jugé de mon devoir envers le peuple américain de lui annoncer sans détour, que, dans le cas où je serais élu, il me serait impossible de prendre aucune part au rétablissement d'une banque nationale. Je n'ai donc plus qu'à ajouter aujourd'hui l'expression d'une conviction plus ferme encore augmentée par les événemens, que le rétablissement d'une pareille institution, sous quelque forme que ce soit, ne produirait aucun des résultats que s'en promettent les partisans d'une banque nationale, tandis qu'il pourrait un coup sensible à la suprématie de la volonté du peuple, terniraît le caractère de notre système politique, en diminuerait l'influence salutaire, et donnerait de nouveau l'existence à une puissance d'argent dont la contraction serait aussi hostile à l'esprit de nos institutions républicaines que menaçante pour leur durée.

Des banques locales ont été employées pour recevoir en dépôt le revenu public et en faire la distribution; elles l'ont été partiellement en tout temps et à trois reprises différentes, à l'exclusion de toute autre institution. D'abord, avant l'établissement de la première Banque des Etats-Unis, ensuite pendant l'intervalle qui s'écoula entre la liquidation de cette institution et l'établissement de la seconde banque; enfin pendant le court espace de temps que cette crise a si abruptement terminé. Les relations ainsi établies n'ont donné aucune satisfaction à chacun des essais différens, malgré les mesures de tous genres adoptées pour assurer ou faciliter leur succès. Dans la dernière tentative, en l'année 1833, l'emploi des banque d'Etat avait été assuré par toutes les précautions que l'expérience ou la prudence avait pu suggérer. Il fut demandé des cautionnemens considérables pour la sûreté des fonds déposés et la certitude que les paiemens seraient faits promptement et avec exactitude. En outre des états de situation devaient être fournis de temps à autre par les banques dépositaires. Dans les commencemens, cette mesure fût couronnée du succès, malgré les efforts que fit la Banque des Etats Unis pour y introduire le désordre et malgré la violence de son opposition. Les banques choisies par le gouvernement exécutèrent fidèlement leurs obligations, sans aucun embarras pour elles-mêmes ni pour le public; leurs engagemens furent remplis avec tant de ponctualité, qu'on pût espérer que ce système serait d'une utilité permanente. Mais lorsqu'il devint nécessaire, en vertu de l'acte du mois de juin 1836, de retirer de ces banques les fonds publics, soit pour les déposer dans d'autres institutions, soit pour les transmettre aux Etats, elles trouvèrent pour la plupart qu'elles ne pourraient exécuter les ordres du trésor, et de nombreuses, et pressantes demandes de secours en de temps furent adressées au département. A mesure que les paiemens devinrent exigibles, en vertu de la loi de distribution, les propres embarras de ces banques et la nécessité où elles se trouvèrent de diminuer leurs escomptes et de faire rentrer leurs créances, augmenta la gêne générale et contribua, en même temps que d'autres causes, à hâter la réaction dans laquelle elles furent enfin enveloppées, ainsi que les autres banques.

Dans de pareilles circonstances, il devient de notre devoir de nous assurer si, dans les relations établies entre le gouvernement et les banques qui émettent du papier, il n'existe pas de grands maux inhérents à ce système d'après sa nature et contre lesquels aucune précaution ne saurait réussir.

Le système ou plutôt l'usage d'employer des banques, reste imprévu dans l'organisation du gouvernement et imposé au trésor par ses besoins dans les premiers temps de l'administration, a été, dès le commencement une mesure de nécessité plus que le résultat d'une sage politique. Lorsque le peuple américain se constitua nation indépendante, il se chargea en outre des frais du nouveau gouvernement, d'une énorme mais honorable dette, qui avait été le prix de sa liberté; à cette époque, on hésita à surcharger l'industrie d'un pays encore dans l'enfance du poids des impôts nécessaires pour former le revenu public. Les banques, en retour des priviléges qui leur furent accordés, offrirent la facilités qui lui furent peut-être que trop promptement acceptées par un trésor épuisé et dans l'embarras. Pendant la longue période où la dette nationale pèsa sur le pays et s'augmenta encore par les difficultés d'une invasion étrangère, ces relations établies se continuèrent par des motifs de convenance; mais ces causes ont depuis longtems disparu. Nous n'avons plus devant nous des circonstances difficiles qui rendaient nécessaires des banques nécessaires au trésor; nous avons plus de dette nationale à éteindre et nous avons en dépôt un fort excédant de revenu. Il n'existe donc plus de motif d'intérêt public qui exige que des relations brisées par les circonstances soient renouées. L'organisation complète de notre gouvernement, l'abondance de nos ressources, l'harmonie générale qui règne entre les différens Etats, et avec les puissances étrangères, toutes ces causes réunies nous donnent le pouvoir de choisir le système qui s'accorde le mieux avec la constitution et qui peut contribuer le plus puissamment au bien public. Il s'ensuit donc que si, nous rétablissons une quatrième fois les relations du trésor avec les banques locales, ce ne sera que d'après la conviction que les désastres précédens doivent être attribués à des défauts accidentels, mais non inhérens au système.

Un danger qu'il est difficile, sinon impossible d'éviter dans un pareil arrangement, c'est celui qui vient de rompre ces relations. Un acte soudain des banques, dépositaires des fonds du peuple, prive le trésor, sans qu'il y ait de sa faute du gouvernement ou de ses agens, du pouvoir de payer ses créanciers en la monnaie de cours qu'il ont légalement le droit d'exiger. Aucune fluctuation du commerce n'aurait pu produire cette circonstance, si le revenu public avait été perçu en la monnaie légale du pays, et conservé sous cette forme par les employés du trésor. Le citoyen, qui avait placé son argent dans une banque le reçut, depuis la suspension, en supportant un sacrifice sur le chiffre de la somme; tandis que celui qui l'avait conservé entre ses mains, en monnaie légale du pays, continue sans éprouver de perte, le cours de ses opérations. Le gouvernement placé dans la position du premier, est enveloppé dans des embarras dont il n'aurait pas eu à souffrir s'il avait adopté la marche suivie par le second. En outre, ces embarras se trouvent encore augmentés par les lois aussi salutaires que justes, qui défendent de se servir d'une monnaie dépréciée; ces lois dont le gouvernement la faculté dont jouissent les individus d'employer les moyens d'alléger leurs circonstances difficiles qui les entourent.

Un système dont il résulte, en temps de pleine paix, lorsqu'il existe un excédant considérable du revenu, l'impossibilité aussi soudaine qu'imprévue de faire usage des fonds publics pour les dépenses qu'ont votées les représentans du peuple; ce système ne saurait être sage. Mais qui peut penser, sans un sentiment profond de regret, que l'action de ce système, ou d'événemens imprévus abraient pu arriver au milieu d'une guerre et nous priver, au moment du plus grand besoin, de l'usage de ces moyens accumulés pour assurer la liberté publique et préserver nos droits nationaux? C'est à de tels embarras, à de tels dangers que ce gouvernement sera toujours exposé, tant qu'il retirera les fonds perçus pour le service public des mains de ses propres fonctionnaires, pour les convertir en un moyen d'action contre les corporations auxquelles ils ont été confiés. Il est entièrement impossible d'éviter les résultats de ce système, sans donner au pouvoir exécutif, sur les banques des Etats ou sur la banque nationale, un contrôle qui n'échapperait pas à de puissantes objections. Notre gouvernement est peut être le seul, dans le monde, qui soit exposé dans l'administration de ses finances, à des embarras tels que ceux dont nous avons été les témoins. Ce règne imminent n'est pas non plus le seul danger qu'entraîne le dépôt des fonds publics dans les caisses de corporations locales qui peuvent en contrôler le retrait. Quoique le seul objet de cette mesure soit d'assister le trésor dans ses opérations, les effets peuvent en être d'introduire dans l'administration du gouvernement des influences puissantes, fondées sur l'intérêt personnel.

L'usage qu'ont fait les Banques, à leur profit, des fonds qui, déposés dans leurs caisses, a reçu la sanction du gouvernement depuis l'établissement de ces relations avec le Trésor. L'argent reçu du peuple, au lieu d'être conservé jusqu'à ce que les besoins du peuple en exigent l'emploi, forme, en conséquence de cet usage établi, un fonds pour escompter au profit de ceux qui se trouvent actionnaires des banques dépositaires. Les avantages supposés et souvent exagérés de ce dépôt le feront toujours rechercher avec avidité. Je ne m'arrêterai pas à considérer sur qui doit être conféré ce patronage; soit que le contrôle en soit confié au Congrès ou Exécutif, l'un ou l'autre de ces pouvoirs recevront une foule de demandes, sous toutes les formes que peuvent imaginer la sagacité ou l'intérêt personnel. D'après ce système, les banques sont stimulées à retirer les plus grands avantages de leur heureuse acquisition; les dépôts sont traités comme un accroissement de capital; les escomptes, la circulation sont augmentées sans réflexion, et lorsque le service public exige le remboursement de ces avances, la demande du trésor est toujours suivie d'embarras imprévus. C'est ainsi que les banques qui se sont estimées les plus heureuses de recevoir les fonds publics, se trouvent les plus embarrassées lorsqu'arrive l'heure du paiement.

Malheureusement, les maux enfantés par ce système ne s'arrêtent pas aux banques. Son effet est d'exciter l'esprit d'entreprise et de spéculation, et d'aggraver les fluctuations du commerce et de la circulation. Ce résultat n'a été que trop évident pendant les opérations du système actuel des dépôts, surtout dans l'acquisition des terres publiques. L'ordre qui fut donné de payer ces acquisitions en or ou en argent a beaucoup diminué le mal, sans le faire entièrement disparaître. Il était certainement plus difficile d'obtenir des banques un prêt en espèce que des billets qu'elles pouvaient créer à loisir; mais cependant ces avances, reçues sous forme d'emprunt, revenant sous forme de dépôt, ne faisaient que parcourir le même cercle avec moins de rapidité. Cette opération n'aurait pas pu avoir lieu, si les fonds du gouvernement avaient été encaissés par le trésor, pour être appliqués régulièrement au service public, et non déposés dans les banques qui les employaient à leur profit, en substituant aux espèces un crédit ouvert en compte.

Je ne désire point, par l'expression de mes sentimens sur ce point, rabaisser les bons effets d'un crédit salutaire dans toute espèce d'entreprise. Le crédit accordé à la probité et à l'industrie est la juste récompense du mérite et un honorable aiguillon pour persévérer. Aucun homme d'état qui aime son pays et comprend ce qui peut servir à sa prospérité n'est opposé à ce système de crédit. Mais quand il s'accroît sans mesure; quand il sert à enflammer l'esprit public en le soumettant à la tentation d'une opulence soudaine et sans substance; quand il tourne l'industrie vers des branches qui doivent tôt ou tard engendrer le désappointement et la ruine; c'est alors que ce système devient blamable et demande à être réformé. Loin d'aider à la probité et à la véritable industrie, la ruine qu'il amène n'a en suite frappe avec plus de force sur les classes ouvrières, soudainement privées de tout emploi et que la chûte de quelque magnifique entreprise, qui n'était pas conçue pour les enrichir, dépouille en un instant de leur dernière ressource. L'abus du crédit et l'excès de la spéculation existeront toujours en dépit des lois les plus salutaires; aucun gouvernement ne peut faire disparaître ces deux vices inhérents au commerce; mais certainement tout gouvernement peut s'abstenir de contribuer aux causes qui leur donnent l'existence.

En conséquence, puisque l'expérience a démontré que prêter les fonds publics aux banques locales, c'est hasarder les opérations futures du gouvernement, sans accorder de grands avantages à ces institutions elles-mêmes; que c'est en outre jeter un désordre funeste dans les affaires et la circulation du pays, serait-il sage de vouloir renouveler les relations entre les banques et le trésor?

Il est vrai que cette agence des banques est commode plus d'un rapport, mais elle n'est pas indispensable au trésor. Limiter les dépenses du gouvernement à ses besoins actuels, ne percevoir de revenu que ce qui est nécessaire aux dépenses du service public, et ménager des moyens pour appliquer promptement les fonds aux appropriations, tels sont les objets que nous devons chercher à réaliser. Les employés du gouvernement peuvent, on le croit, percevoir, conserver, transmettre et débourser les fonds publics. Jusqu'ici les fonctionnaires publics ont seuls été chargés de percevoir ...

... une question de la plus grande partie de l'application des revenus: aucune banque, soit d'Etat soit nationale, n'a jamais été chargée que de la conserver dans ses caisses, ou de la transmettre et de la payer par telles sommes que le trésor jugerait à propos d'ordonner.

On ne peut dire que les banques soient plus en état que le gouvernement de mettre l'argent qu'elles ont en caisse à couvert des accidens, de la violence ou de la fraude. Prétendre le contraire, serait dire qu'un caveau dans une banque est plus fort qu'un caveau dans le trésor, et que les directeurs, le caissier, les commis d'une banque, choisis sans le contrôle du gouvernement et placés hors de ce contrôle, sont plus dignes de confiance que des fonctionnaires choisis parmi le peuple et responsables envers le gouvernement. Il ne faut pas oublier que les fonctionnaires ont prêté serment, qu'ils ont fourni un cautionnement pour répondre de la fidèle exécution de leurs devoirs, et qu'ils sont constamment sujets au strict examen du Congrès.

Les difficultés du transfert de l'argent et par conséquent l'assistance rendue par les banques, ont été moindre qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici. Les comptes du trésor prouvent que la plus grande partie des paiemens a été faite à une courte distance de l'endroit où le revenu public avait été perçu. Le nombre total des warrants du trésor, pendant l'année 1836, que l'on peut prendre pour exemple dans l'avenir, n'a pas atteint cinq mille; ce n'était pas, d'après un terme moyen, un par jour pour chaque Etat; ce n'était pas deux par jour pour la ville de N. York; ce n'était que quatre pour Washington.

Les difficultés qui existent sont encore diminuées, chaque jour, par la facilité et le bon marché des communications; on peut donc assurer avec confiance que les transferts nécessaires, la conservation et le déboursement des fonds publics, peuvent être opérés avec sécurité et certitude par l'agence des employés du trésor. Cette opinion se trouvent confirmée par l'expérience depuis que les banques ont cessé, en mai, de servir d'agens au trésor; et, certes cette période, où les embarras qui pesaient sur le commerce, présentait des obstacles aussi grands que l'avenir puisse en tenir en réserve.

Le rapport du secrétaire du trésor exposé en détail la manière dont les fonds publics ont été gérés depuis cette époque. Ce fonctionnaire suggère la nécessité d'assigner l'également de nouveau devoirs à certains établissements qui existent et à plusieurs employés du gouvernement. Ces modifications mettront le département à même de continuer cette partie du service public, sans aucune addition matérielle au nombre des employés ni au frais de bureau. L'étendue des opérations a déjà été signalée; quant à la somme dont les employés auraient à répondre dans le cours de l'année, il ne paraît pas que la proportion laissée entre les mains de chacun d'eux puisse jamais excéder trente mille piastres, en supposant que le trésor conserve en tout temps une balance de cinq millions et que la totalité de cette balance reste dans les caisses des collecteurs, percepteurs et receveurs publics. D'un autre côté, si l'on déduit un million pour l'usage de la monnaie et que les quatre millions de balance soient répartis entre les mains de la moitié des employés actuels, supposition qui correspondrait plus exactement avec les faits, dans ce cas encore la somme dont répondra chacun de ces fonctionnaires, n'égalerait pas le montant des bons de douane dont les receveurs publics sont chargés aujourd'hui. Il me paraît donc que toute appréhension sur la sûreté des fonds publics, doit sur la fidèle exécution des opérations financières, doit disparaître entièrement en ajoutant aux moyens actuels du trésor l'établissement par loi du congrès, sur quelques points importans, de bureaux pour le dépôt et le déboursement de telles parties du revenu public qui ne pourraient être laissées entre les mains des percepteurs jusqu'à leur déboursement. A aucune époque, les sommes restées dans les caisses des percepteurs ou déposées dans les bureaux de paiement, ne dépasseraient celles que les payeurs de l'armée et de la marine conservent sous leurs contrôle presque toute l'année. Le congrès pourrait encore augmenter sur ce point la sécurité publique en exigeant de forts cautionnemens et en exerçant sur ces fonctionnaires le contrôle le plus rigide. Les principaux employés qu'il serait nécessaire de créer d'après le plan conçu par le secrétaire du trésor ne dépasseraient pas le nombre de dix, d'après la même estimation, les frais additionnels n'excéderont pas soixante mille piastres par année.

Il ne saurait y avoir de doute que l'obligation de ceux auxquels sont confiées les affaires du gouvernement et de les conduire avec le moins de frais qu'il leur est possible pour la nation; c'est au Congrès, et en dernier ressort au peuple, à décider si les avantages que le pays retirera de la séparation compensé du trésor avec les banques sont suffisamment justifié de nouvelles dépenses. Si la question est jugée importante aux intérêts futurs du pays, je ne puis croire que l'addition d'une somme aussi minime aux dépenses de l'administration, surtout en comparaison du résultat, puisse être blamée par le peuple.

Vous verrez par le rapport du directeur général des postes que les affaires de ce département ont été conduites avec succès, depuis le mois de mai, sur le principe de ne recevoir et de ne payer que la monnaie légale des Etats Unis. Il n'y aura pas besoin de législation pour maintenir le crédit de ce département, ou pour faciliter ses opérations, attendu que les lois actuelles sont suffisantes.

Il se présentera sans doute des difficultés pendant la première saison; les employés publics auront à redoubler d'activité pour faire face au travail; de pareils incidens se présentent au commencement de tout système, mais ils disparaîtront avec une connaissance plus intime de son opération.

Le pouvoir et l'influence que donnent le maniement des fonds publics sont des sujets qui ont naturellement dû occuper l'esprit public. On en a beaucoup parlé, depuis qu'il est question de séparer l'administration des banques locales ou nationales. Personne ne peut avoir d'objection à ce que les faits sur ce sujet soient exposés et rendus palpables pour l'intelligence du peuple. S'il peut être permis au premier magistrat de parler de lui-même, je puis dire en toute vérité que rien ne saurait m'être plus agréable, que de voir retirer au pouvoir exécutif, autant que faire se pourra, le maniement des fonds publics. Ce n'est pas que je veuille me dérober à la responsabilité qui m'imposent les devoirs de ma charge, mais c'est parce que je suis fermement convaincu que le pouvoir exécutif ne saurait être plus utile, parce qu'il possède un patronage qui n'est pas positivement nécessaire à l'exercice de ces mêmes devoirs. Mais, dans la forme actuelle de notre gouvernement, l'intervention du pouvoir exécutif dans le maniement des fonds publics, semble inévitable; et avant d'admettre que l'influence de l'exécutif puisse être augmentée par la séparation de l'administration et des banques, il faut examiner attentivement la nature de l'agence de ces institutions et en faire la comparaison dans les deux cas.

Le revenu public ne peut être perçu que par des employés nommés par le président, avec l'avis et du consentement du Sénat. En conséquence, les fonds publics doivent d'abord passer par des mains choisies par l'exécutif. D'autres employés nommés de la même manière, ou quelque fois même par le président seul, ont à recevoir ces fonds lorsqu'il faut les débourser. On voit donc que, même pendant l'agence des banques, les fonds publics ne passent deux fois par les mains des fonctionnaires. En outre, le secrétaire de la trésorerie qui tient son emploi du bon plaisir du président et quelques autres employés du même département, ont nécessairement du direction de quelque pouvoir dans le choix et le contrôle des banques dépositaires. La question est donc réduite à de seul point, si entre la perception et le déboursement des fonds publics, l'agence des banques est nécessaire pour arrêter l'extension dangereuse du patronage et de l'influence de l'exécutif. Mais est-il clair que les relations de l'exécutif avec des institutions puissantes, capables de se servir des intérêts personnels qui ne sont plus accessibles à la corruption rendent moins d'abus que son pouvoir constitutionnel en nommant et en contrôlant quelques employés, nécessaires d'après le plan proposé? Le revenu public, placé entre leurs mains, serait-il exposé à quelque tentative criminelle de la part de l'exécutif? Ne peut on pas espérer que la crainte prudente de la désapprobation publique arrêterait des tentatives pour déficits de des dépenses illégales du gouvernement jusqu'à l'extraordinaire ordonnance du Congrès; rendre la preuve de cette malversation impossible que tout abus de ce genre de pouvoir peut-il pas, au contraire l'effet de motifs venant d'une source plus élevée? Le Congrès ne peut-il pas, par une loi, régler de telle manière les devoirs de ces employés, et les soumettre à un contrôle public afin d'empêcher tout abus de la part de l'exécutif? Y a-t-il dans l'agence des banques une publicité telle que ces institutions, dirigées par des individus qui ne sont responsables ni envers le gouvernement ni envers le peuple, ne peuvent se mettre à l'abri de leurs priviléges? Il est à croire qu'une discussion consciencieuse et attentive de ces questions apportera la conviction que le plan proposé est exposé à moins d'objections qui porteraient sur le patronage et l'influence de l'exécutif qu'aucune agence des banques existantes ou à créer.

Dans ces vues, je laisse au Congrès les mesures nécessaires pour régler, dans les circonstances actuelles, le maniement des fonds publics. J'ai accompli mon devoir, en vous faisant connaître sans réserve, le résultat de mes propres réflexions. Le sujet est d'une grande importance; il est à peine permis d'espérer que dans cette question les opinions, comme les intérêts, soient les mêmes. Une discussion franche et approfondie, la comparaison des opinions diverses ne peut que faire jaillir de nouvelles lumières. Convaincu complètement moi-même de la nécessité de concessions réciproques parmi les différentes branches du pouvoir, je puis promettre ma co-opération sincère, sans toutefois faire abandon des objections constitutionnelles que je crois bien fondées. Quelque système qui soit adopté, il devra être strictement circonscrit par la loi, afin de ne laisser à l'exécutif que le pouvoir nécessaire pour s'acquitter des devoirs qui lui sont imposés. Je puis donc déclarer que, quelque soit ce système, je ferai tous mes efforts pour en assurer le succès.

Votre attention est aussi réclamée par la nature des fonds qui devront être reçus et déboursés dans les opérations du gouvernement.

Il ne saurait y avoir de doute que les auteurs de la constitution, ayant sous les yeux le papier déprécié de la confédération, dont à une époque cinq cents piastres n'en valaient pas une en argent, voulurent prévenir le retour de maux semblables, du moins quant aux transactions du nouveau gouvernement. Ils donnèrent au congrès le pouvoir de battre monnaie, et d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères; ils ne voulurent pas lui donner le pouvoir d'établir des corporations, qui n'auraient été, comme aujourd'hui, que des agens pour établir un papier monnaie; ils défendirent aux Etats de permettre que rien autre chose que l'or et l'argent pût servir à faire des offres réelles. Le premier Congrès ordonna, par une loi positive, qu'il ne serait reçu que de l'or ou de l'argent dans la perception du revenu public.

A cette époque, les exigences publiques, sans aucune autorité directe du Congrès, amenèrent l'emploi des banques comme agent du trésor. A la même époque, les mêmes exigences forcèrent le secrétaire de la trésorerie à violer ouvertement la loi, en recevant les billets de banque en paiement de droits. La seule justification de cette coutume, alors ou plus tard, était la certitude de pouvoir échanger ces billets contre des espèces. Le gouvernement reçut, il est vrai, les billets des banques des Etats pendant les difficultés de la guerre; ces billets ne pouvaient être convertis en espèces; aussi le public se soumit-il sans un murmure aux maux sans nombre que cette mesure entraîna; mais avec la guerre, l'indulgence disparut et les banques furent obligées de racheter leurs billets en or ou en argent. D'accord avec la coutume établie, le trésor continua de recevoir des billets, en violation de l'acte de 1789, mais dans la confiance qu'ils seraient remboursés à présentation. Le Congrès, pour prévenir la plus légère déviation de ce principe, déclara, par une loi, que les billets étaient payés dans les opérations du service public, ce ne pouvait être que dans des circonstances telles que le détenteur pût les convertir en espèces sans souffrir ni délai ni dépréciation.

Quant à mes devoirs, en vertu des lois existantes, je n'ai pas pu concevoir un doute, lorsque les banques ont suspendu leurs paiemens en espèces. Des ordres furent donnés pour empêcher le Trésor de recevoir autre chose que de l'or et de l'argent ou l'équivalent de ces métaux précieux; des arrangemens furent pris pour conserver intacte la foi publique, en ne laissant aux créanciers du gouvernement que des paiemens en espèces. Le revenu des terres publiques avait déjà, depuis quelque temps, été perçu en espèces, par l'ordre de mon prédécesseur. Les effets de cet ordre avaient été si salutaires et leur prévision relativement au peu de sécurité qu'offrait le papier des banques avait été si apparente que, même avant la catastrophe, j'avais résolu de ne pas le révoquer. Le Congrès aura maintenant à décider si le revenu continuera d'être perçu de cette manière.

Les recettes par le Trésor en billets de banque non remboursables en espèces à présentation, ne seront pas, je le pense, sanctionnées. Cette mesure détruirait, sans que la guerre ou la détresse publique pût en excuser l'adoption, cette égalité d'importance et cette identité de règles commerciales qui sont le fondement de notre Confédération. Elle offrirait à chaque Etat une tentation directe d'augmenter leur commerce étranger, en dépréciant la circulation reçue pour objets dans leurs ports. Cette mesure détruirait aussi, en grande partie, la politique de notre dans notre circulation une forte proportion des métaux précieux; il n'y a plus à douter aujourd'hui de la sagesse de cette politique, quoiqu'on puisse différer sur l'extension qu'il faut donner au principe. Déjà ses résultats ont été très avantageux, et pas un seul homme de bien n'a voulu les abandonner. Nous avons vu, que l'influence de cette politique, non ...

... sur le caractère des banques de l'abolition des billets de banque de moins de cinq piastres, les mois d'août 1834, et celui de décembre 1836, notre monnaie aurait la circulation de l'or jusqu'à dix millions, somme qui dépassait le total de la monnaie frappée pendant les trente-une années précédentes.

La perspective de voir notre circulation métallique s'accroître de jour en jour, ne cesse qu'avec la suspension des paiemens en espèces. Malgré cet échec soudain, cette politique salutaire n'est pas renversée. Parmi toutes les théories opposées, il est un axiome que l'on ne peut nier; c'est que les métaux précieux disparaîtront invariablement, là où cessera la nécessité de leur usage, sous forme de circulation.

La justesse de ce principe a été prouvée par le fait que, tandis que pendant le mois de mai l'or et l'argent affluaient et circulaient partout, du moment où le paiement en espèces fut refusé par les banques et que le public se soumit à cette décision, ils disparurent de la circulation. Ils furent remplacés par une circulation de papier monnaie, souvent très dépréciée. Déjà cette dépréciation se fait sentir partout, une fluctuation s'est établie de place en place, et le papier monnaie ne peut servir au affaires de commerce sans occasionner de grands sacrifices; le prix de la propriété diminue, et devient incertain, ainsi que celui du travail. Chaque jour la circulation métallique se fait plus rare, quelque une la conservent dans leurs coffres forts, de peur de ne pouvoir plus la remplacer; d'autres la recherchent pour trouver dans la vente journalière d'espèces un gain illégitime. Si le congrès sanctionnait par ce triste état de choses, en ordonnant que le papier fut reçu en paiement du revenu public, lors même qu'il ne serait pas remboursable en espèces à présentation, il y aurait toute probabilité que l'échec temporaire reçu par ce principe sage et dont l'effet a été si salutaire deviendrait le coup fatal qui l'anéantirait.

Il est vrai que les billets de banque convertibles en espèces peuvent être reçus en paiement des revenus publics sans être sujets à toutes ces objections, et que cette mesure peut jusqu'à un certain point être d'une grande convenance pour les individus, objet qu'on doit toujours prendre en considération quand il n'est pas en opposition avec les principes de notre gouvernement ou le bien du pays. Si on ne recevait que ces billets et toujours dans des circonstances qui permissent d'en demander le paiement sans délai, et si à des époques fixes et rapprochées on pouvait les convertir en espèces pour être versées au trésor, les obstacles les plus sérieux disparaîtraient. Conserver les billets dans le trésor serait renouveler sous une autre forme les prêts de fonds publics aux banques et tous les maux qui en sont la conséquence.

C'est cependant une erreur que de croire qu'une somme considérable d'espèces soit nécessaire pour le paiement de ce qui est dû à l'Etat. Des 70 ou 80 millions qu'on estime exister dans le pays, dix millions seraient grandement suffisants pour cet objet, pourvu qu'on ne laisse pas s'accumuler un revenu considérable au-delà des besoins nécessaires du gouvernement. Si à ces considérations on ajoute les facilités qui seront créées, si l'on met le trésor en état de payer les créanciers du gouvernement en ses traites ou en billets reçus en paiement des revenus publics, on peut assurer qu'aucun motif de convenance pour le citoyen ne requiert la réception des billets de banque en général.

Dire que le refus des billets de banque par le gouvernement introduit une distinction injuste entre les valeurs qu'il reçoit et celles dont se servent les individus dans leurs transactions est à mon avis une grossière erreur. La constitution défend aux Etats de permettre qu'autre chose que l'or et l'argent soit un paiement légal et donne ainsi à chaque citoyen le droit d'exiger le paiement de ce qui lui est dû en valeur légale. Décréter par une loi que le gouvernement ne recevra en paiement de ce qui lui est dû que de l'or ou de l'argent n'est par lui accorder un privilége exclusif; c'est seulement le placer sur le même pied que les citoyens en lui assurant un droit que la constitution leur accorde. C'est sans doute pour cette raison que le principe a été sanctionné par des lois successives depuis le premier Congrès qui a eu lieu sous l'empire de la constitution, jusqu'au dernier. De pareils précédens qui n'ont jamais été attaqués et venant d'une pareille source sont une réponse péremptoire aux imputations d'inégalité et d'injustice.

Bien au contraire cette mesure est toute de restriction et nullement de faveur. Prescrire à un agent public de ne recevoir en paiement qu'une seule espèce de valeur est lui refuser la faculté dont jouit tout citoyen. On peut laisser tout homme dans l'administration de ses affaires, faire les conditions qu'il lui convient; mais on ne doit point laisser pareille faculté à celui qui n'agit que comme mandataire public pour collecter ce que la loi exige et payer les appropriations faites par elle. Quand des billets de banque sont payés en espèces il n'y a en réalité point de distinction puisque l'individu qui les reçoit peut à son choix leur substituer des espèces. Il les prend par convenance ou par option. Mais quand ils ne sont pas payés en espèces on ne prétendra pas qu'un officier public doivent les recevoir ou les donner en paiement bien que personne ne refuse ce droit à un individu. Autrement les résultats seraient des plus désastreux pour le public, puisqu'un officier du gouvernement ne pourrait prendre aucune mesure pour se mettre en garde contre leur dépréciation, chose qu'un individu peut faire. On ne peut non plus alléguer le défaut de convenance pour le public comme objection à cette mesure; elle n'a d'autre objet, d'autre motif que la convenance et le bien du public.

Si à une époque de suspension simultanée universelle des banques, cette mesure ajoute encore à la détresse générale, dûmoins est-ce plus que compensé par sa tendance directe à amener une plus grande circulation de l'or et de l'argent, à augmenter la solvabilité des billets de banque, à améliorer les valeurs en circulation et prévenir ainsi la répétition des abus passés et des maux qui en sont la conséquence.

On peut en effet se demander s'il n'est pas dans l'intérêt des banques elles-mêmes que le gouvernement ne reçoive pas leur papier monnaie. Elles seraient conduites avec plus de prudence et sur des principes plus sûrs. Le gouvernement ne se servant que d'espèces dans ces transactions, elles seraient régulièrement en demande, ce qui empêcherait en partie qu'on ne les exportat, et en les maintenant dans la circulation établirait une base plus large et plus sûre pour la circulation du papier monnaie. Il n'y a point de doute que les banques offriraient par là beaucoup plus de sécurité et le public acquérerait plus de confiance.

Les considérations précédentes sont pleinement d'accord ce me semble avec les provisions de la constitution fédérale relatives à la circulation, en ce qui a rapport aux revenus publics. A l'époque où elle fut faite il n'y avait que trois ou quatre banques dans les Etats Unis, et si on avait pu prévoir alors l'extension du système de banques et les maux qui en sont la conséquence, on se serait probablement empressé d'adopter des mesures pour les prévenir.

La même politique qui conduisit à la prohibition des lettres de crédit par les Etats leur aurait aussi prohibé sans doute l'émission de valeurs sous toute autre forme. La constitution contient cependant aucune prohibition de cette nature, et pour les Etats ont exercé pendant près d'un demi siècle le droit de régler les affaires de banques, on ne peut s'attendre, à ce qu'ils y renoncent. Le sujet est maintenant devant le tribunal compétent, le peuple des Etats. Jamais on n'a autant senti toute son importance, jamais encore n'a-t-il été dans tous les rapports soumis à une recherche plus approfondie. Ce serait faire injure à l'intelligence, à la vertu du peuple que de douter de l'adoption prompte et efficace des mesures de réforme que le bien public Exige. tout ce que le gouvernement fédéral pourra faire pour accomplir cet objet important ne sera négligé.

En même temps il est de notre devoir d'employer relativement à la dépréciation du papier monnaie toute les remèdes que la constitution met à notre portée. Le département de la très rare a précédemment dans plusieurs occasions suggéré l'indispensabilité d'une loi uniforme sur les banqueroutes des corporations et des autres banquiers. Une pareille loi serait une ligne salutaire à l'émission du papier monnaie, et un remède effectif donné au citoyen d'une manière égale dans toutes les parties de l'Union, et pleinement autorisée par la constitution.

L'indulgence accordée par le pouvoir exécutif pour le paiement des bonds de droits d'entrée ont déjà été mentionnée; comme il est visible qu'en demandant le paiement immédiat de ces droits, il en résulterait un grand désordre dans les finances d'une partie respectable de nos concitoyens; et considérant qu'un délai accordé à ce sujet est sûrement utilement au intérêts du gouvernement, il en résulte qu'avec l'opinion formée, avec le temps on en obtiendra un entier paiement. Je n'ai pas le moindre scrupule à accéder à cette mesure qui m'a été demandée. Le temps accordé à cet effet est aussi libéral qu'il peut l'être dans les attributs d'un pouvoir exécutif. Il appartient au Congrès de décider si on pourrait sans encourir de dangers, accorder un nouveau délai, et dans le cas affirmatif, il en est réfèré à leurs talents en matière législative.

Le rapport du secrétaire de la trésorerie, nous exhibera la nature de ces dettes, l'effet que produira la présente indulgence, et le résultat probable que produirait un nouveau délai dans le trésor public ainsi que tous les faits nécessaires à l'examen du sujet. De pareilles informations sont communiquées en ce qui concerne les dépôts des fonds du gouvernement, afin que le Congrès adopte à cet égard les mesures convenables.

Les recettes et les déboursés des premiers semestres de cette année, et un apperçu de celles du second, vous seront soumis par le secrétaire de la trésorerie. Dans son rapport du mois de décembre dernier, il paraissait que les recettes courantes approchaient d'environ trois millions, le montant des dépenses. On verra maintenant que cette différence est beaucoup plus grande. Ce qui doit être attribué non seulement aux nombreux embarras pécuniaires du pays, et aux conséquences qui en sont résultées en diminuant les recettes dans les coffres du trésor, mais encore parceque les dépenses excédaient d'une somme nette de six millions, ce qui avait été demandé. Le montant donc de ce qui faudrait pour couvrir les dépenses de cette année excèderaient les recettes d'à peu-près six millions, c'est à peu-près la somme que l'on supposait être dans les coffres du trésor au commencement de l'année. Si la totalité du montant affecté aux dépenses n'était pas exigée mais qu'on en laisserait quatre millions dans le trésor pour être employés utilement au courage, la somme excédante serait alors de dix millions de piastres.

En faisant cette estimation, les recettes sont calculées sur la probabilité d'accorder un nouveau délai pour le paiement des bonds de douane, ce qui laisserait un déficit d'environ deux millions et demi de lors.

On ne fera pas la proposition de couvrir le montant des dépenses par un emprunt, ou par une augmentation dans les taxes. Il existe maintenant dans le trésor neuf millions trois cent soixante sept mille deux cent quatorze piastres qui en vertu de l'acte du 23 juin 1836, doit être distribuées parmi les différents Etats, dans le mois d'octobre prochain. Cette somme, en suivant ce système, serait susceptible s'il était cru nécessaire, à revenir dans les coffres, pour couvrir les dépenses courantes; et comme il est présumable que la totalité ou la plus grande partie de cette somme seraient presqu'indispensables pour cet effet, il est presque certain que ces fonds ainsi distribués seront redemandés jusqu'à ce que le montant en ait été reçu des différentes banques; le trésorerie émettra ses propres billets temporairement, et les fera rentrer à mesure que les fonds lui seront remis.

Je suis persuadé que cette démarche sera susceptible d'être inconvenante au nombre d'Etats. Se reposant sur l'acte du Congrès, qui leur a fait concevoir la probabilité que ces fonds leur seront alloués, ils auront sans doute adopté des mesures, que la suppression de ces prêts doit grandement affecter. Il serait vraiment fâcheux qu'une telle supposition se vérifiât. Ceci ne serait pas le moindre des tristes résultats que ces temps désastreux nous auraient produits, et il appartient au Congrès seul à chercher le remède curatif, dans la supposition qu'il puisse en exister un. L'argent étant indispensable aux besoins de la trésorerie, il est difficile de concevoir sur quel principe de justice ou de nécessité on pourrait éluder son application. De redemander encore des sommes d'argent qu'on aurait déjà distribuées aux différents Etats serait encore plus inconvenant que si l'on en arrêtait la distribution. De charger le pays d'une augmentation de taxes, quand il est notoire qu'il y a un excédent de revenu, ce serait une mesure injuste et déraisonnable. De se procurer de l'argent par le moyen d'un emprunt, ce serait commencer une nouvelle dette nationale, et il n'est pas présumable que cette mesure obtiendrait la sanction du peuple américain.

Le plan proposé doit être en rapport avec toutes nos opérations fiscales durant la fin de cette année; s'il en est ainsi, la trésorerie, aidée des grandes ressources du pays, sera capable de remplir tous ses engagemens pécuniaires pour le présent; et pour l'avenir tous ses besoins seront en coïncidence avec le revenu ainsi diminué, et seront cependant susceptible d'accomplir promptement nos entreprises nationales sans des embarras ou fardeaux.

Les circonstances ... l'accroissement d'... Congrès d'après ... pour ... de la ... [illegible] ...

... dans les transactions individuelles, et par là, maintient le peuple en masse, d'une manière adaptée à la forme de notre gouvernement. Ceux qui se fient sur les gouvernemens pour en obtenir une entière assistance pour mettre fin aux embarras résultant des pertes occasionnées par un bouleversement général dans le commerce, perdent de vue et le but pour lequel il fut institué, et les extrémités dont il est revêtu. Il a été créé pour notre sûreté générale dans nos transactions équitables et loyales, sous la sauvegarde permanente des institutions républicaines. On n'a jamais pu comprendre qu'il eût été institué pour combler de faveurs quelques individus ou quelques parties de la société, pour établir des systèmes d'agriculture, de manufactures ou de commerce, ou prendre des intérêts avec des particuliers ou avec des sociétés organisées. Si ses opérations étaient dirigées au profit de n'importe quelle classe de citoyens; de semblables faveurs deviennent avec justice s'étendre sur tout le reste de la société, et toute attente de répandre des faveurs d'une main équitable, ou même de rassembler tous ceux qui les méritent, ne pourrait jamais avoir un plein succès.

Toutes les sociétés sont habituées à trop demander à leur gouvernement. Même dans ce pays, où les pouvoirs et les devoirs du gouvernement sont strictement définis, nous nous en prenons à lui, dans des moments d'embarras soudains et de gêne générale. Cela ne devrait pas être. Les auteurs de notre admirable constitution, et le peuple qui la sanctionna de son approbation, étaient dirigés par des principes plus sûrs. Ils jugèrent sagement que moins le gouvernement intervient dans les intérêts particuliers, plus sûr il est de contribuer à la prospérité générale. Il n'entre pas dans ses légitimes attributions d'enrichir des individus, ou de réparer par des allocations d'argent ou par quelque acte législatif en faveur d'entreprises particulières, des pertes qui n'ont pas été encourues pour le service public. Agir ainsi, serait se servir de la propriété des uns au profit des autres. Le devoir réel de tout gouvernement, le devoir qui fait d'un bon gouvernement le plus précieux des bienfaits accordé à l'homme, c'est d'établir et de faire exécuter un système de lois générales, et de laisser chaque citoyen, chaque intérêt particulier recueillir, sous sa protection éclairée, la récompense due à la vertu, à l'industrie et à la prudence.

Je ne puis douter, qu'en cette occasion, le gouvernement fédéral ne trouve son action plus puissante pour assurer la sécurité et le bonheur du peuple, en sachant se borner à l'exercice des pouvoirs qui lui ont été concédés, et en ne prenant jamais, même dans les meilleures intentions, une initiative dont il n'a point le privilége. Evitez toute intervention inutile dans les intérêts particuliers; cette sage réserve produira de plus grands avantages que l'adoption de mesures qui ne peuvent porter secours qu'à des individus et que l'urgence seule de circonstance temporaires fait réclamer aujourd'hui. C'est pourquoi je m'abstient de suggérer au congrès quelque plan spécial pour régler le change à l'intérieur, venir au secours des négociants, ou intervenir dans les opérations du commerce avec l'étranger ou à l'intérieur, c'est d'après ma conviction que de telles mesures ne sont pas dans les attributions constitutionnelles du gouvernement général et que leur adoption ne contribuerait en aucune manière à la prospérité permanente de ceux qu'elles seraient destinées à secourir.

Quoique les difficultés actuelles soient grandes, cependant elles sont limitées dans leur étendue et n'affectent pas la prospérité générale de la nation. C'est en grande partie sur le commerce intérieur et à l'étranger que ces désastres sont tombés; c'est là qu'ils ont pris leur source. Les intérêts agricoles ont peu souffert en comparaison, et nous pouvons nous réjouir d'une saison dont l'abondance et la fécondité ont été plus qu'ordinaires, comme si la Providence avait voulu déployer ses munificence au moment de notre plus grand besoin et pour former un contraste frappant avec les maux que la propre main de l'homme a su accumuler sur sa tête. Les principales productions de notre territoire nous auront bientôt fourni le moyen d'acquitter notre dette intérieure et étrangère et contribueront également à ranimer l'activité commerciale et à rétablir le crédit. Les banques, établies pour la facilité du commerce, recevant leurs bénéfices de cette source et les avant des obligations qu'elles ne peuvent nier, sentiront la nécessité et la justice de combiner leur énergie, pour soutenir les grands intérêts commerciaux. La suspension des paiemens en espèces, à une époque et sous les circonstances que nous avons vues pu apprécier, ne peut être qu'une mesure temporaire, nous ne pouvons nous tromper en prédisant que bientôt arrivera le moment où toutes les banques solvables rembourseront leur papier en or et en argent. Les affaires à l'étranger dépendent naturellement des ressources intérieures du pays. Si nos négociants ont laissé accumuler une dette considérable, si leur crédit a souffert, ce sont là de ces fluctuations qui suivent toujours des opérations très étendues, ou poussées jusqu'à l'extravagance; mais la certitude du paiement de ces obligations ne saurait être mise en question. Elles sont garanties par les ressources d'un pays, dont l'industrie lui fournit d'amples moyens de s'acquitter et par l'intérêt bien évident de tout négociant à soutenir un crédit autrefois élevé et sans tache en appliquant promptement ces ressources à le préserver de toute atteinte.

Je regrette ... que les événemens n'aient fait un devoir ... votre attention sur ces objets. J'aurais désiré ... au Congrès ma première communication ... à dérouler l'histoire que d'une prospérité ... interrompue. Puisqu'il en est autrement ... je ne ... profondément la responsabilité qui pèse ... comme sur moi; unissons nous donc ... de ces difficultés, pour invoquer l'assistance ... suprême des nations et pour lutter avec ... contre les obstacles qui nous environnent. ... de telles circonstances, une vive satisfaction ... avoir, d'après une longue expérience, ... pour un peuple à qui on peut faire ... les plus durs; qui ne trouve aucune ... patriotisme ne puisse surmonter, et qui ... fonctionnaires publics, guidé par ... dans la recherche du bien public. Il est juste d'un tel peuple requière de nous, sans délai, l'assistance que vos délibérations peuvent lui donner. Vous venez d'au milieu de vos commettans; vous avez pu apprécier les événemens sur chaque partie de l'immense territoire de l'Union; c'est donc à vous qu'il appartient de définir l'étendue et la nature de la crise ainsi que les meilleurs remèdes à y appliquer.

Je ne dois donc pas vous retenir plus long temps que ne l'exigent les objets spéciaux qui ont motivé votre convocation. C'est pourquoi j'ai borné mes réflexions à ces questions seules; et dans la croyance que votre désir ne sera pas d'étendre vos délibérations au delà des mesures immédiatement nécessaires, j'ai réservé jusqu'à l'époque de votre session annuelle les renseignemens généraux que la constitution exige de moi sur l'état de l'Union.

M. VAN BUREN.

Washington, 4 septembre 1837.

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

Il sera vendu, le samedi 23 septembre courant, à 10 heures du matin, rue Royale, entre rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les articles ci après dépendant de la succession de feu Pierre Lalaye, savoir:

2300 boucons graisse,
18 caisses vin rouge St. Emilion 1830,
41 do Fruits à l'eau de vie assortis,
20 do Vin blanc Haut Barsac,
15 do Liqueurs assorties,
12 do Champagne,
71 sacs Bouchons,
11 demi pipes Eau de vie Champagne 1825,
5 do de Eau de vie Cognac 1830,
12 do de fine Champagne 1830,
14 barils Vin rouge, &c. &c. &c.

AUSSI—Le même jour à 4 heures de l'après midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, les effets mobiliers de la dite succession, tels que lit, armoire, linge de table, 3 montres et quelques bijoux &c. &c.

Conditions—Pour toute somme au dessous de $200 comptant, de $200 à $500, à 60 jours de crédit, et au dessus de $500, à 4 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire. Aucun effet ne sera livré que lorsque les billets auront été fournis, ou les marchandises payées.

12 sept—7

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $10 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 11 courant, 31 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 38 3/4 onces.

12 sept — D. PRIEUR, maire.

SOCIETE HIBERNIENNE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

A Une assemblée spéciale de cette société tenue dans la chambre des comités, à l'Arcade, lundi, le 11 du courant; les personnes suivantes ont été nommées d'un comité pour assister le directeur d'office, pendant la durée de l'épidémie.

On trouvera les directeurs, aux demeures suivantes: P. Ryan, rue St. Charles, près la rue du Canal; Chs. Dimond, rue Tchoupitoulas, en face du nouveau marché.
Nicholas Hoey, rue Bienville, entre les rues de Canal et de Chartres.

Comité d'assistance, 1ère municipalité.
Alexander Park, no. 80, rue Royale.
William Hopkins, no. 30 Vieille Levée.
John B. Wallace, no 67 rue de Canal.

Comité d'assistance, 2de. municipalité.
John White, rue Carondelet.
Michael Maher, rue Poydras
James O'Rourke, rue Tchoupitoulas.
James Walsh, à Lafayette.

Comité d'assistance, 3me. municipalité.
George Pollock, rue du Maine.
Daniel Phillips, pompe à feu.
James Roach, encoignure St. Anne et Rampart.

Les docteurs Farrell et Beatty, médecins de la société, donneront leurs soins gratuits, à tout individu et dans l'indigence, né en Irlande ou descendant de parens irlandais.

Le Dr. Beatty demeure dans la rue du Canal no. 28 maison de M. Musson.

Le Dr. Farrell, no. 47 rue du Canal, entre les rues de Chartres et de la Bourse.

Extrait conforme aux minutes.

CONNOLLY LEPPER, secrétaire.

12 sept—10

IL a été perdu vendredi au soir au feu de la rue de l'Hôpital, un petit portefeuille violet, contenant un reçu de cent piastres, signé Armand Pitot, un billet de cinq piastres de la banque d'Orléans et deux billets de la municipalité, ainsi que d'autres papiers qui seraient nuls à d'autre personne, qu'au soussigné. Une récompense honnête sera donnée à quiconque rapportera ces objets au soussigné, au bureau du greffier de la cour de paroisse. 12 sept—2 A. GUYOL.

JE crois de mon devoir de signaler au public la cure d'une fièvre putride inflammatoire que vient d'opérer en ma personne, le traitement du docteur Rapelo, que je recommande avec empressement à celles qui pourraient s'en trouver atteinte, et prie ce même de recevoir par cette voie le témoignage de ma parfaite reconnaissance.

12 sept—4 J. BAPTISTE.

REçu par les derniers arrivages, des campanes de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26. 12 sept—3

UN jeune homme français désirerait se placer chez un marchand de marchandises sèches ou bien dans la graisserie; il connaît la partie de marchandises sèches. S'adresser chez M. Vigne, pharmacien sur les Remparts encoignure St. Philippe, ou au bureau de ce journal. 12 sept—3

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans 11 septembre 1837.

LA direction élira un teneur de livres lundi prochain 18 du courant.

12 sept J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS.—Est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue dame Félicité Callien Dupin, décédée, épouse de Mr. A. B. Cadrollle de présenter une note exacte de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées à Pierre Henry Coleson administrateur de la dite succession.

12 sept—3

UNE personne pour remplir les fonctions de bibliothécaire de la Librairie Commerciale. heures de service, de 4 à 9 heures du soir. S'adresser par écrit, boite No. 115, à la Poste, en désignant ses conditions et ses adresse. 12 sept—3t

POMPE LAFAYETTE No. 3.

LES membres de la ... compagnie remercient sincèrement Mr. Guillard, du bon accueil qu'il nous a fait le soir de l'incendie de l'encoignure Hôpital et Vieille Levée. J. ASSERQUETTE.

DES soumissions pour les réparations à faire au ... de la compagnie, ... seront reçues au bureau de la dite compagnie jusqu'au 20 du courant; les personnes ... de l'ouvrage à faire.

Bureau de la ... 7 sept. 1837.

12 sept. D. F. GUEX, secrétaire.